



## PROCES VERBAL

# Conseil Communautaire du Mardi 18 Décembre 2018



### Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

### Etaient présents :

**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE

**DONGES** : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : Mme Michèle LEMAITRE, M. Joël JOUAND

**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, M. Robert BELLIOU

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : M. Jérôme DHOLLAND, M. Thierry RYO

**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Alain MICHELOT

**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET, M. Xavier PERRIN, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, M. Jean Luc SECHET, M. Jean Luc GUYODO

**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT, M. David PELON, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

### Absents représentés :

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : Mme Marie-Christine DELAHAIE donne pouvoir à Mme Catherine ROUGE, M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à M. Yvon RENEVOT

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART donne pouvoir à M. Thierry RYO

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

**SAINT-NAZAIRE** : Mme Corinne PRAUD donne pouvoir à Mme Laurianne DENIAUD, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD, M. William DUVAL donne pouvoir à Mme Sandra VANDEUREN, Mme Lydia

MANTZOUTSOS donne pouvoir à M. Martin ARNOUT, Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA

### Absents excusés :

**PORNICHET** : Mme Nicole DESSAUVAGES

**SAINT-NAZAIRE** : M. Kada MAHOUR

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Joël Jouand, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil communautaire du Mardi 2 octobre 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

## I - Délibérations

### Délibération n°1 – Commission Transition écologique et énergétique – Rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable – Présentation

#### Pascale Hameau

Le rapport sur le développement durable est un rapport annuel. Il est donc présenté chaque année au Conseil communautaire. Le document est décliné en six parties, intitulées : « Lutter contre le changement climatique via un Plan climat », « Préserver les ressources pour les générations futures », « Concevoir un développement du territoire social, équilibré et solidaire », « Améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération », « Promouvoir un développement économique multiple et durable », et « Une collectivité en quête d'exemplarité ».

La première partie, « Lutter contre le changement climatique via un Plan climat », comporte plusieurs volets. Le premier consiste à mobiliser autour du Plan climat, air, énergie territorial, qui sera voté en même temps que le PLUi et le PDU, le 26 février 2019. Le deuxième vise à s'adapter au changement climatique. Le troisième volet porte sur l'éclairage public, pour réduire les consommations d'énergie du territoire. Le quatrième décline des actions sur l'achat d'électricité, dont un lot réservé à de l'électricité 100 % renouvelable et le cinquième, des actions concernant les réseaux de chaleur qui sont prêts à être déployés sur le territoire à Donges, à Montoir-de-Bretagne, ainsi l'énorme réseau de chaleur de Saint-Nazaire, dont le déploiement prendra plus de temps mais qui concernera la zone industrialo-portuaire et la Ville de Saint-Nazaire. Un volet d'actions est également prévu sur l'énergie solaire photovoltaïque, qui est en progression, puisqu'il existe de nombreux projets dans les communes et sur les établissements de la CARENE. En 2018, des panneaux photovoltaïques ont fonctionné pour la première fois sur la station de transfert de déchets de Brais, avec 540 m<sup>2</sup> de panneaux installés, ainsi que de nouvelles installations à Montoir-de-Bretagne sur le gymnase de la Bonne Fontaine et sur les tennis couverts, avec respectivement 300 et 200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Toujours en matière d'énergie solaire, la CARENE va développer des « *smart grids* », des réseaux électriques intelligents pour accompagner la transition énergétique. Ils permettent de gérer l'apport d'électricité renouvelable dans le réseau et donc, de gérer cette nouvelle production à l'échelle d'un quartier ou d'une zone d'activités économiques. Un focus est proposé dans le document sur la station de transfert de déchets, qui a été équipée de panneaux photovoltaïques. En termes d'économies d'énergie, la CARENE a déployé, cette année encore, des actions pour économiser l'énergie dans le secteur résidentiel. C'est d'abord l'opération « thermo copro », qui a permis de soutenir la rénovation énergétique de copropriétés avec des opérations de thermographie des façades de 70 copropriétés, qui correspondent à 550 logements. La Communauté d'agglomération a également aidé la rénovation de ces copropriétés avec l'appel à projets « rénovation des copropriétés de la Reconstruction ». Un dispositif expérimental de lutte contre la précarité énergétique a par ailleurs été mis en place avec le CCAS. Il démarre avec l'intervention de postiers, qui font du porte-à-porte et qui passent ensuite le relais à la plateforme Écorénove de la CARENE. Le dernier volet de cette action pour favoriser les économies d'énergie est la rénovation énergétique de l'habitat privé ancien, à travers un appel à projets pour les maisons individuelles, « BBC ». De gros pourcentages de gains énergétiques sont attendus à travers ces rénovations. La lutte contre le changement climatique comprend également un volet consacré aux déplacements, avec les déplacements alternatifs à la voiture, le plan de déplacements urbains, qui sera soumis au vote du Conseil communautaire en février 2019 et qui propose des actions dans ce domaine, l'opération « Tous en selle ! », avec vélycéo, le service de location longue durée, mais aussi, depuis cette année, la location de courte durée des vélycéo, des pistes cyclables et de l'espace vélycéo pour louer,

mais aussi pour faire réparer les vélos sur la place à côté du bâtiment. Le transport public a été développé, avec le développement de la ligne U4 et la création d'une nouvelle ligne, C2. La lutte contre les nuisances sonores s'est concrétisée par la réalisation de murs écrans, notamment à Montoir-de-Bretagne, le long de la RN 171. La rénovation de la gare favorise également les modes de déplacements alternatifs. Deux focus sont proposés, respectivement sur Ouest-Go, application de covoiturage locale pour les transports réguliers, et sur la billettique hYcéo Pass, qui permet notamment le post-paiement pour les déplacements en bus.

Le deuxième grand volet de ce rapport sur le développement durable, « Préserver les ressources pour les générations futures », comprend toutes les actions consistant à protéger les espaces naturels, à travers notamment la préservation de l'activité agricole sur le PEAN. Cette année, la CARENE a permis et aidé l'installation d'un maraîcher bio, qui pourra mettre ses produits en vente à sa ferme, route de la Motte Allemand, à Saint-Nazaire. Le deuxième thème de ce volet consiste à préserver les ressources : la ressource foncière, c'est-à-dire les zones agricoles et naturelles du territoire, qui sont passées de 34 ha en 2011 à 111,6 ha en 2017, et à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles. Des actions sont également menées dans le domaine des ressources en eau, pour préserver cette ressource et notamment, le rendement moyen, qui est de 93 %, sur la CARENE, soit un très bon rendement, puisque la moyenne nationale est de 76 %. Une attention particulière est portée à l'assainissement de l'eau. Par ailleurs, la CARENE a pris une nouvelle compétence pour la direction du cycle de l'eau sur la gestion des eaux pluviales. Les zones urbaines et les zones d'activités seront maintenant de compétence CARENE pour les eaux pluviales. Les eaux pluviales resteront de compétence communale dans les zones rurales. Deux autres actions sont mises en œuvre pour préserver les ressources : la rénovation des châteaux d'eau et la programmation de rénovation de l'usine de Campbon. Ce sont des travaux de sécurisation qui seront programmés sur l'année 2019 et qui seront réalisés en 2020. Préserver les ressources passe également par le volet relatif à la réduction et à la valorisation des déchets, avec la nouvelle station de transfert sur la zone de Brais, la poursuite de la valorisation énergétique des ordures ménagères et du tri des emballages, l'action « nos biodéchets sont une ressource » et la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, qui est réalisée notamment par les ambassadeurs du tri. Le volume des déchets est de 230 kg par habitant par an, contre 235 kg en 2016. Un focus est proposé sur l'évaluation de la politique publique qui a été menée sur le schéma de collecte des déchets de la CARENE.

## Claude Aufort

Le troisième volet du rapport sur le développement durable est intitulé : « Concevoir un développement du territoire social, équilibré et solidaire ». Le rapport sur le développement durable est un rapport très large, puisqu'il croise pratiquement l'ensemble des activités de la CARENE. Il y a dans chaque secteur des personnes qui connaissent particulièrement bien le sujet : les questions des contrats de Ville, des publics fragilisés ou de la commande publique au service de l'emploi sont travaillées par les personnes qui suivent l'économie et l'emploi. Le contrat de Ville a été renouvelé et traite de la question des inégalités entre les quartiers. Il essaie de soutenir plus activement les quartiers qui sont jugés comme prioritaires. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Malgré les dispositifs mis en place, les inégalités sociales restent importantes. Il y a lieu de se féliciter du travail réalisé, mais on ne peut en être complètement satisfait. De vraies questions se posent, mais au-delà du contrat de Ville, sur les inégalités sociales, qu'il est difficile de combler. Il existe plusieurs programmes portant sur l'intégration des publics fragilisés. Le PLIE touche près de 700 personnes annuellement. Un travail est mené avec les entreprises, à travers la démarche « entreprise accueillante ». Ces entreprises prennent du temps et de leur disponibilité pour accueillir des personnes qui peuvent être un peu perdues dans ce milieu. En termes de mobilité des personnes, des aides se déclinent à travers les transports, à travers des accompagnements ou des aides ciblées, par exemple pour apprendre à faire du vélo. Ces aides sont essentielles puisque la mobilité des personnes est importante pour chercher et trouver un emploi. La commande publique est également au service de l'emploi. L'État propose certains dispositifs qui permettent d'intégrer des entreprises d'insertion dans certaines commandes publiques. La CARENE le fait très régulièrement. Le nombre d'heures d'insertion est de 67 000, ce qui n'est pas négligeable.

L'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération fait aussi partie du rapport sur le développement durable. Certaines réalisations entrent dans ce cadre, comme celle de l'Aquaparc, qui était très attendu et qui rencontre un grand succès, au-delà de ce qui était espéré. S'agissant des actions pour l'aménagement du littoral, un important travail est mené sur le sentier qui longe la mer de Saint-Nazaire à Pornichet. Des sommes considérables

sont investies pour permettre d'y circuler en sécurité. La qualité des itinéraires pédestres est également un élément essentiel. Ils rejoignent certains sentiers GR®. Le Conseil de développement produit un rapport annuel, dans lequel il aborde les sujets de façon différente, ce qui apporte un plus. C'est le cas par exemple sur la manière dont sont vécus les paysages. Par ailleurs, tout comme l'Aquaparc, grosse structure dédiée aux loisirs, le VIP, à Saint-Nazaire, a une mission sur l'ensemble du territoire de la CARENE. Il fonctionne également très bien et soutient aussi la création musicale.

S'agissant du volet relatif à la promotion d'un développement économique multiple et durable, à Saint-Nazaire, on voit ce qui est fait. C'est l'avantage de la ville par rapport à d'autres villes industrielles : on voit les paquebots quand ils sont réalisés, et pendant très longtemps, on a vu dans le paysage la première éolienne française flottante, Floatgen, qui se trouve désormais au large du Croisic et qui est récemment entrée en fonction. Un gros effort a été accompli sur le boulevard des Apprentis, avec des partenariats intelligents entre les différentes structures qui ont fait en sorte que ce projet avance très correctement et qu'il permette aux Chantiers d'être compétitifs pour la suite. La CARENE a parfois relevé, sur les parcs d'activités, des questions concernant la maîtrise du foncier et la façon dont ils étaient constitués. Quelques parcs ont un label « écoparc ». Par ailleurs, la Digital Week touche des publics jeunes, de même que le Fab Lab, pour le développement d'outils numériques et informatiques.

Le dernier volet du rapport porte sur la quête d'exemplarité de la collectivité. Un focus est présenté sur la prévention au cœur de la politique des ressources humaines. On peut citer à titre d'exemple le dispositif « vis mon poste, vis ma vie », où certains agents ont pris le poste d'autres agents pendant une journée. Ils en ont exprimé une vive satisfaction. Il serait utile parfois de dire aux citoyens : « vis la vie d'un élu »... Un important travail a été mené sur l'évaluation des politiques publiques, avec des indicateurs de suivi conséquents. Les commandes de paniers locaux et biologiques, dispositif interne à la CARENE, sont en évolution depuis quelques années. Une attention particulière est portée à la qualité de vie au travail à travers des actions qui sont détaillées dans le rapport sur le développement durable. Dans les collectivités de travail, il y a de plus en plus d'instantanés un peu plus « zen ». Enfin, des opérations sont conduites pour sensibiliser au changement des comportements, comme la semaine du développement durable, menée avec les autres communes, ou la vidéo pour lancer le deuxième appel à solutions. La presse avait relayé le premier appel à solutions, puisque les initiatives qui avaient été prises ont tenu au moins sur les deux dernières années. Cela signifie que l'appel permet à certaines personnes de mettre le pied à l'étrier. Toutes les communes ont reçu une invitation à participer au prochain appel à solutions. Les inscriptions s'achèveront en mars. Cela contribue à la construction d'un développement dynamique en matière de développement durable.

## Le Président

Les élus sont invités à s'exprimer.

### Yvon Renévoit (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, cette première délibération nous place incontestablement au cœur de l'actualité. Pour les élus communistes et républicains, la transition écologique vitale ne peut être menée à bien sans progrès social et sans changer notre modèle économique. Justice sociale et protection de l'environnement sont inséparables. À l'échelle de la planète, en 2017, le jour du dépassement a fait un bond en avant, si l'on peut dire, d'une semaine, passant du 8 août au 2. À cette date, l'humanité avait consommé les ressources que la nature peut renouveler en un an. Ce jour du dépassement est une autre façon de prendre la mesure de l'ampleur et de la gravité de la question : épuisement des ressources, réchauffement climatique, destruction des écosystèmes. En France, en 2019, pour la troisième année consécutive, les émissions de CO<sub>2</sub> sont à la hausse, notamment pour la production électrique.

La lecture du rapport annuel sur la situation de la CARENE en matière de développement durable, sous l'angle "transition écologique – progrès social", nous conduit à formuler plusieurs remarques.

La lutte contre la précarité énergétique par la mise en place d'un dispositif d'actions entre la CARENE et les CCAS de notre agglomération constitue une innovation utile en faveur des ménages les plus modestes. La rénovation énergétique dans l'habitat privé ancien est plus complexe. Le nombre, en baisse, des ménages accompagnés par la plateforme

Écorénove CARENE ne peut pas s'expliquer seulement par un début d'automne très clément, n'incitant pas à entreprendre les travaux de rénovation énergétique. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie chiffre les coûts moyens de rénovation énergétique des maisons individuelles entre 16 000 et 26 000 €. Certes, des aides existent, mais les salaires insuffisants, bloqués, handicapent la prise de décision d'engager ce type de travaux. Le montant des aides financières est donc aussi déterminant.

Le paragraphe sur la rénovation indispensable et urgente de la gare a retenu notre attention. Notre agglomération a apporté un financement important dans cette rénovation, avec l'objectif de renforcer l'attractivité du transport ferroviaire. Disons-le clairement : cet investissement de haut niveau est sapé par des conditions de voyage toujours très dégradées entre Saint-Nazaire et Nantes, le matin comme le soir : les retards sont quotidiens, le train au départ de Nantes à 18 h 32 est souvent annulé et place les voyageurs dans l'obligation d'attendre le train suivant de 20 h 10. »

## Le Président

C'est le cas encore ce soir...

### Yvon Renévot (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Que dire des abonnements Métrocéane Saint-Nazaire – Nantes, dont l'augmentation mensuelle de 7 € intervenue en 2018 sera poursuivie en 2019 et 2020 ! L'augmentation des tarifs ne s'accompagne pas de la même évolution de la qualité du service. Que dire de la suppression, par la majorité régionale de droite, du billet de train domicile – travail à 1 € par jour ! Autant de mesures contraires aux mesures indispensables à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contraires à ce que nous engageons sur notre territoire... La SNCF, par rapport à la réduction du nombre de TGV directs Le Croisic, Paris et la Région doivent être interpellés dans ce débat du rapport de développement durable.

Alors que notre opérateur STRAN développe le transport public, avec prolongement et création de lignes, nous condamnons la suppression, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du service de transport des salariés d'Airbus. Ce n'est vraiment pas le progrès... Les relations avec les entreprises développées dans la troisième partie de ce rapport doivent aussi porter sur ces questions.

Nous partageons l'objectif d'exemplarité dans nos actions en faveur du développement durable, qui nous donnent la légitimité d'être exigeants sur la cohérence des politiques des acteurs sur notre territoire. Nous devons en permanence être attentifs à la confrontation de la mise en œuvre de nos actions avec les modes de vie et d'organisation des habitantes et des habitants. Nous observons par exemple, depuis la mise en place du stationnement réglementé sur le parking nord de la gare, un report important sur la gare de Montoir, avec un stationnement gratuit. Ce report diminue-t-il ou augmente-t-il les déplacements en voiture des usagers qui viennent prendre le train à Saint-Nazaire ?

La prise en compte des enjeux du développement durable, tant dans le fonctionnement interne de notre Communauté d'agglomération que dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre, est réelle. Ce rapport met en évidence des champs d'intervention extrêmement larges.

Ce rapport mérite un large partage de son contenu auprès des 125 000 habitantes et habitants de notre agglomération.

Je vous remercie. »

### Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour être franc avec vous, je suis mitigé sur le contenu global de ce rapport. Nous avons de belles actions, dont nous n'avons pas à rougir, notamment sur le volet 3, "concevoir un développement du territoire social, équilibré et solidaire", avec les actions sur l'attractivité des métiers et des entreprises : "l'outil en main", "entreprise accueillante", les actions sur l'insertion avec le PLIE, la mise en relation et le travail collaboratif avec les entreprises locales et les chercheurs d'emploi, répondant aussi à un besoin des entreprises

en recherche de salariés, ou encore, "Cité Swag", que nous ne voyons pas dans ce rapport. Mais nous savons que c'est une action qui est mise en place. »

## Pascale Hameau

Cela entre dans le cadre du contrat de Ville.

## Jean-Michel Texier

« Le logo de la CARENE figure sur le projet "Cité Swag".

Autant nous sommes satisfaits de l'ensemble de ce volet, mais aussi de l'ensemble des actions sociales et solidaires mises en place, autant nous sommes beaucoup plus mitigés sur le premier volet, qui concerne "lutter contre le réchauffement climatique via un Plan climat", où nous trouvons de belles intentions, de beaux engagements ou des projets ouverts, mais avec peu d'actions concrètes. Nous avons même des actions écrites dans le rapport qui n'ont pas encore eu lieu. D'ailleurs, dans la présentation que nous avons aujourd'hui, nous avons eu un focus assez zoomé sur les projets concrets et les réussites, mais pour le reste du rapport, il faut vraiment le lire en profondeur pour pouvoir apprécier ce que je suis en train de dire. Je vais vous en illustrer quelques propos.

Dans le chapitre "mobiliser autour du Plan climat, air, énergie territorial", l'action 2018 de notre rapport est le Plan climat, air, énergie territorial, qui sera arrêté en Conseil communautaire le 26 février prochain. Et courant 2019, les habitants seront invités à enrichir le programme d'actions en apportant leur contribution. Deux choses sont gênantes, ici. Premièrement, au vu de la date annoncée du 26 février, la concertation se fera après que le Conseil communautaire aura délibéré. Deuxièmement, c'est une action 2019 et pourtant bien présente comme une action 2018.

Dans le chapitre "s'adapter au changement climatique", nous pouvons lire que la thématique du changement climatique est intégrée au PCAET. Très bien. Mais pensez-vous réellement que les trois grandes orientations vont apporter quelque chose de fondamental ? Je vous les lis. En actions que nous mettons en avant, dans ce rapport, nous avons "l'amélioration et le partage des connaissances sur les aléas climatiques et l'évolution de leur impact attendu sur le territoire" – il s'agit bien de partage des connaissances –, "la sensibilisation de chacun et le développement d'une culture commune", et la troisième, beaucoup plus technique : "l'aménagement éclairé du territoire pour améliorer sa résilience face aux impacts du changement climatique".

Dans le chapitre de l'éclairage, "réduire les consommations d'énergie", d'aspect plus technique, comme je vous l'ai dit, et représentant 1,2 M€ par an de dépenses pour notre territoire, nous espérons voir quelque chose de plus intéressant. Mais nous sommes un peu déçus car l'action 2018 est la suivante – je vous la lis : "la plupart des communes de la CARENE ont d'ores et déjà enclenché des actions telles que les extinctions nocturnes ou la mise en place d'horloges astronomiques et/ou de lampes LED". C'est très bien. Nous restons dans des généralités. Nous aurions aimé avoir un peu plus de précisions pour savoir quelles communes, quelles actions et quels retours nous en aurons. Quant à Saint-Nazaire, la Ville centre, en 2018, on peut lire qu'elle "travaille à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des lumières". Ce sont là aussi les prémisses de la construction d'un rapport, ou d'une intention, mais nous n'avons pas d'actions concrètes pour 2018, si ce ne sont des intentions qui seront abouties en 2019. Enfin en tout cas, nous l'espérons.

Dans le chapitre d'achat d'électricité 100 % renouvelable, nous lisons un engagement des dix communes dans un achat mutualisé avec Nantes Métropole pour 6 M€ par an. Très bien. Quelle économie pouvons-nous en attendre ? Nous lisons un soutien aux filières d'énergie renouvelable locales, en aidant notamment à l'émergence de petits projets coopératifs. Là aussi, très bien. Nous le soutenons. Nous lisons que le siège de la CARENE ainsi que les cinq piscines de l'agglomération seront alimentés par une électricité verte. Le chiffre est même donné : 2 700 MWh d'électricité. Là aussi, très bien, mais nous sommes tout de même loin du titre, qui annonce 100 % d'achats électriques renouvelables.

Dans le chapitre des réseaux de chaleur prêts à être déployés, avec le déploiement des réseaux de chaleur basés sur une filière bois et le chapitre relatif à l'énergie solaire photovoltaïque, en progression avec les installations de Besné, qui

ont eu lieu en 2017, du centre de transfert de déchets de Brais, qui ont eu lieu en 2018, et bientôt, Montoir, Saint-Joachim, Trignac, etc., là aussi, nous sentons que l'énergie solaire est un dossier prioritaire et nous soutenons cette volonté de notre agglomération. Afin de pouvoir apprécier cet engagement, nous aurions aimé avoir une présentation de la planification des projets, des investissements lancés, là aussi par commune, avec les jalons de réalisation.

Concernant le focus sur la zone de Brais et l'autoconsommation électrique des entreprises, aujourd'hui, cela ne parle pas des entreprises du parc de Brais, ou pas encore. Pourtant, on le trouve dans le bilan de cette année. Pourquoi pas encore ? Parce qu'en fait, un courrier est parti la semaine dernière, daté du 11 décembre, reçu par quelques entreprises hier matin, pour une réunion qui aura lieu demain soir. Le projet est noté dans un focus mais n'a pas encore eu lieu cette année.

Sur le chapitre relatif à l'économie d'énergie dans l'économie résidentielle, nous soutenons pleinement les actions entreprises envers les particuliers, mais aussi les actions de lutte contre la précarité sociale avec le CCAS. Nous trouvons néanmoins – et permettez-moi cette remarque – l'excuse mise en avant sur les indicateurs de suivi entre 2017 et 2018 sur la légère baisse du nombre de ménages accompagnés dans le cadre des permanences d'habitat des plus cocasses, car la cause qui est mentionnée, je la cite, est "un manque de visibilité de la politique nationale et le début d'automne plutôt clément". Porter la faute sur l'État, on pouvait s'en passer, dans ce rapport.

Ensuite, s'agissant des modes de déplacement alternatifs, nous soutenons la mise en oeuvre du covoiturage avec Ouest-Go, mais aussi le déploiement de Destineo, même si on ne le trouve pas dans le rapport, et nous encourageons la poursuite de ce déploiement. Destineo est vraiment une application des plus intéressantes, puisque vous mettez le point de départ et le point d'arrivée et qu'automatiquement, il vous indique tous les transports en commun, que ce soient les solutions du train, de la voiture, du vélo, mais aussi du covoiturage en ligne. Vous n'avez qu'à cliquer. C'est une application très intéressante sur laquelle je pense qu'il serait vraiment intéressant de continuer à faire des efforts en termes de déploiement. Nous soutenons l'effort qui a été fait sur la ligne U4, qui relie le Petit Maroc jusqu'à Saint-André-des-Eaux, en passant par le centre-ville, mais aussi par le parc de Brais, avec une modification de cette ligne qui a été lancée le 3 septembre dernier, puisque cette ligne passe désormais aux portes des plus grandes entreprises comme Famat, Lydall, etc. C'est vraiment quelque chose d'intéressant. Nous demandons à ce que l'on mette un peu plus l'accent sur les pistes cyclables, au détriment des bandes cyclables, qui seraient fort intéressantes.

Le dernier point que je voulais mettre en avant, c'est que nous demandons à la collectivité d'adhérer au réseau Sydela, un service de recharge pour voitures électriques présent dans notre département, sauf à Saint-Nazaire, et que nous fassions installer quelques bornes de recharge dans des lieux stratégiques, comme certains parkings au centre-ville, à la gare, en tout cas les lieux où les utilisateurs de voiture électrique pourront recharger. Pour vous donner un exemple, des agglomérations l'ont fait, comme dans le Maine-et-Loire, à Angers, notamment, où, quand vous prenez votre voiture électrique, vous allez jusqu'à Angers, vous pouvez recharger sur place sur un réseau qui est le réseau intersyndical du Maine-et-Loire. En adhérant au Sydela, ils arrivent à mutualiser de réseau en réseau et ainsi, on arriverait à se déplacer en voiture électrique de département en département, avec un abonnement depuis la base vie ou en tout cas, la base Saint-Nazaire.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

### **François Chéneau**

Il existe déjà des bornes du Sydela qui sont implantées sur le territoire de la CARENE, en accord avec les communes. Ce n'est pas une compétence de la CARENE. On en trouve à Montoir-de-Bretagne, à Saint-Malo-de-Guersac, à La Chapelle-des-Marais, à Donges, à Pornichet... Ce n'est pas un sujet qui suscite une adhésion de la CARENE, puisque ce sont les communes qui sont déjà partenaires du Sydela.

### **Jean-Michel Texier**

Il n'y en a pas à Saint-Nazaire.

## François Chéneau

C'est peut-être un problème du Conseil municipal. Je ne pense pas que cela dépende du Conseil communautaire.

## Le Président

Il y en a à la gare de Saint-Nazaire.

## François Chéneau

Par ailleurs, dans le rapport, des choses très intéressantes sont dites sur la préservation des ressources pour les générations futures. Des questions ont été posées sur l'effectivité et le caractère concret des mesures. Il peut être utile de faire un focus très court sur la qualité de l'eau qui est distribuée par le service d'eau de la CARENE, puisque cette qualité avait été mise en doute par quelques articles, au mois d'octobre. La direction du cycle de l'eau a synthétisé un certain nombre de points très précis. Depuis 1990, la Ville de Saint-Nazaire, suivie ensuite par la CARENE, a pris des mesures pour protéger l'excellente qualité de l'eau de la nappe de Campbon. Douze bassins de rétention ont été réalisés pour capter les pollutions accidentelles potentielles. Une trentaine d'exploitations agricoles ont été financées pour leur mise aux normes. Des parcelles qui présentaient des risques d'effondrement ont été acquises pour être boisées. Une démarche d'accompagnement et de conseil aux agriculteurs a été lancée depuis très longtemps pour améliorer les pratiques de fertilisation et limiter l'usage des pesticides, avec un investissement de la CARENE de 2 195 000 €.

S'agissant du résultat concernant le suivi de la qualité de l'eau de la nappe, pour l'eau de Campbon, on recherche chaque année 440 molécules phytosanitaires, dans le cadre d'un contrôle sanitaire qui se traduit par cinq analyses d'échantillons différents chaque année. Sur ces 440 molécules qui sont recherchées cinq fois par an, depuis 2010, seules quatre ont été trouvées. Quatre sur 440, depuis huit ans. Et pour ces quatre molécules qui avaient été trouvées, dans aucun cas, le seuil de la norme n'avait été dépassé. On en était très loin. Et le glyphosate, dont on parle beaucoup, n'a jamais été décelé, pas même sous forme de traces, dans l'eau de Campbon, depuis 2010. L'Agence régionale de santé a publié en 2017 un rapport sur l'eau potable et la qualité des eaux distribuées en Loire-Atlantique. Elle indique que « pour les teneurs des substances analysées, les valeurs sont extrêmement faibles, ce qui traduit une volonté de maîtriser l'usage des produits phytosanitaires afin de limiter la contamination des ressources ». La CARENE a donc fait sa part pour la préservation des ressources en eau et contrairement à ce qui a pu être dit, la qualité des eaux distribuées et notamment, de l'eau de Campbon, est excellente. D'ailleurs, la Loire-Atlantique est un des seuls départements où l'eau distribuée est en permanence conforme pour ce qui concerne les pesticides, depuis des années. Il n'y a que 17 départements en France où l'eau distribuée est en permanence conforme aux normes. On peut souligner par des éléments et des résultats concrets ce qui est fait pour la préservation des ressources dans le cadre de ce développement durable.

## Le Président

Pascale Hameau est invitée à donner des éléments de réponse.

## Pascale Hameau

Il serait long de répondre à tous les points. Il est proposé d'en soulever quatre.

M. Texier a raison : on peut toujours s'améliorer en matière de développement durable, parce que c'est un champ infini et qu'il y a une marge de progression continue à laquelle la collectivité essaiera de répondre.

S'agissant du Plan climat, M. Texier reproche le fait qu'il ait été évoqué dans le rapport alors qu'il ne sera voté qu'en février. Mais la concertation a démarré bien en amont. Cela fait plus d'un an que le travail est engagé sur le Plan climat, comme sur le PLUI, d'ailleurs. Dix ateliers se sont tenus dans les dix communes de la CARENE dans le cadre de la



première phase, celle du diagnostic, pour définir ce dont on parle lorsque l'on évoque la résilience du territoire et surtout, sa vulnérabilité aux inondations, au réchauffement climatique, à la consommation énergétique du territoire, aux points forts et aux points faibles. Ce diagnostic a été présenté dans toutes les communes. Les services de la CARENE y sont retournés ensuite pour présenter la stratégie qui partait de ce diagnostic. Ces ateliers ont réuni à la fois des élus, mais aussi les partenaires, notamment économiques, pour présenter cette stratégie, qui doit être partagée par tous les acteurs du territoire. Sur le développement d'énergies renouvelables, il faut par exemple que les entreprises des zones d'activités soient parties prenantes des futurs réseaux intelligents, les *smart grids*, et acceptent de fournir leur consommation en énergie pour permettre d'étudier le déploiement d'énergies renouvelables sur ces zones d'activités. C'est en cours sur la zone de Brais et sur la future zone des Six Croix. Toutes ces phases de concertation ont déjà eu lieu.

Pour ce qui concerne le schéma directeur d'aménagement de l'éclairage public, de la même façon, des phases de test ont déjà été réalisées à Saint-Nazaire. Ce schéma est en cours de réalisation. Les phases de test ont permis d'évaluer les économies qui sont réalisables mais surtout, le ressenti des habitants et peut-être, la possibilité de l'étendre à d'autres zones que les quartiers qui ont été concernés par les tests réalisés en 2018. Il s'agit bien d'actions réalisées en 2018.

L'achat d'énergie, lui, est un sujet compliqué. Les achats d'énergie comprennent plusieurs lots et tous ont accepté de réserver un lot à de l'énergie 100 % renouvelable, qui est proposé par des fournisseurs d'énergie verte. Cette démarche revêt une dimension technique. Ces lots ont pour objet de faire développer des projets d'énergie renouvelable au niveau territorial, à l'échelle de la région. C'est pourquoi ce sont des lots réservés. Ce ne sont pas des fournisseurs classiques d'énergie, qui pourraient par exemple dire qu'ils fournissent de l'énergie renouvelable, mais au niveau national, voire international. En effet, certains fournisseurs achètent des certificats de garantie d'origine pour dire qu'ils produisent de l'énergie verte, mais cette énergie verte n'est pas vraiment produite localement et encore moins en France, pour certains fournisseurs d'électricité. La CARENE veut soutenir cette nouvelle filière de production d'énergie renouvelable, d'où cet achat de lots d'énergie 100 % renouvelable pour la création de filières au niveau local et régional.

Quant à la rénovation thermique pour les particuliers, le rapport évoque effectivement le gouvernement, parce que cette année, il y a eu des hésitations sur les différentes prises en charge globales des rénovations thermiques et notamment, la prise en charge des fenêtres. Il a fallu attendre pour savoir que le changement des fenêtres ne serait pas pris en charge par les aides à la rénovation thermique. C'est tout de même un élément qui pèse dans la décision de la rénovation thermique d'un logement. Cela explique l'hésitation de certains habitants à aller jusqu'au bout de la rénovation ou en tout cas, de choisir d'investir massivement sur la rénovation thermique. On peut le regretter, mais c'est un investissement lourd, qui demande sans doute davantage d'accompagnement. Mais Écorénove et l'Espace info énergie peuvent aussi donner des conseils, qui nécessitent peu d'investissement, qui relèvent plus du comportement et du changement d'habitudes et qui peuvent permettre d'économiser énormément de consommation d'énergie. Ces conseils sont délivrés par les services de la CARENE. C'est aussi la mission de certains jeunes en service civique, qui sont déployés sur tout le territoire de la CARENE et qui aident les particuliers à faire ce type d'économies sans forcément investir lourdement dans leur logement.

## Le Président

Il est demandé au Conseil communautaire de donner acte de la communication du rapport sur la situation de la CARENE en matière de développement durable.

*Il est pris acte de la présentation du rapport.*

**Délibération n° 2 – Commission Transition écologique et énergétique – Prise de participation CARENE dans la coopérative Énercoop Pays-de-la-Loire et candidature au conseil d'administration – Désignation d'un représentant de la CARENE – Approbation**

Claude Aufort

La CARENE s'est dotée, en 2016, d'une ambitieuse stratégie de développement des énergies renouvelables. L'objectif global de 25 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique territorial à l'horizon 2030 se décline en un objectif de 31 % pour la chaleur et de 39 % pour l'électricité. Cette stratégie constitue le volet « énergie renouvelable » du Plan climat, air énergie territorial qui sera arrêté en Conseil communautaire exceptionnel le 26 février 2019. Ce sera l'occasion de reprendre un certain nombre de questions posées.

Dans cette optique, la CARENE s'est dotée des compétences « production de chaleur ou de froid, création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » et « production d'énergies renouvelables ». Énercoop est un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable, monté sur une formule coopérative. Depuis sa création, en 2005, il a pour missions de promouvoir et développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. Énercoop a pour objectif de s'approvisionner, directement et exclusivement, auprès de producteurs d'énergies renouvelables. Le réseau est composé de dix coopératives.

Sous l'impulsion d'un collectif de clients et de sociétaires d'Énercoop résidant en Pays-de-la-Loire, ce réseau s'est renforcé avec la création, en novembre 2018, d'une nouvelle coopérative régionale Énercoop Pays-de-la-Loire. Cette démarche correspond à sa volonté de mettre en œuvre un modèle décentralisé permettant un fort ancrage local, et logique par rapport à ce qu'il propose, qui repose sur un modèle de circuit court de l'électricité, du producteur au consommateur.

Énercoop Pays-de-la-Loire est une société coopérative d'intérêt collectif. Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière et impose un réinvestissement des bénéfices à hauteur d'au moins 57 % dans la coopérative. Les sociétaires sont répartis dans six catégories : porteurs, salariés, consommateurs, producteurs, collectivités locales et établissements publics, organismes financiers et partenaires. Chaque catégorie est représentée au conseil d'administration de la coopérative.

Pour se donner les moyens de remplir ses missions, Énercoop Pays-de-la-Loire procède à une levée de fonds.

Il est proposé que la CARENE devienne sociétaire d'Énercoop Pays-de-la-Loire. Son implication dans la gouvernance de celle-ci offre l'opportunité de soutenir et d'orienter le développement de ses actions et initiatives sur le territoire. Cette participation implique la désignation d'un élu communautaire, conformément au CGCT. Il est proposé de désigner Pascale Hameau, Vice-présidente de la CARENE, au conseil d'administration d'Énercoop.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le principe de devenir sociétaire de cette société coopérative, d'approuver la souscription de parts de capital à hauteur de 5 000 € et d'approuver la désignation de Pascale Hameau comme élue représentant la CARENE au sein de la coopérative et de ses instances.

### **Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)**

« Monsieur le Président, chers collègues, je voulais vous remercier, sur la délibération précédente, Madame Hameau, de m'avoir apporté l'ensemble de ces réponses, parce qu'à travers de vos explications, on sent, effectivement, qu'il y a bien autre chose que le petit paragraphe que l'on peut lire dans le rapport et que la démarche a bien été lancée depuis un moment.

Monsieur Chéneau, excusez-moi, mais ne voyez pas en moi, ici, dans cette instance, l'opposant de la Ville centre. En fait, je suis conseiller communautaire. J'ai eu un doute et après avoir reconsulté le site Internet de Sydela, je vous confirme que l'ensemble des communes de la CARENE sont adhérentes, et je crois même que pour Besné, M. Thoméré est délégué titulaire. J'ai vu Jean-Paul Allanic, un autre conseiller municipal de la Ville de Pornichet. Mais je vous confirme que la Ville de Saint-Nazaire n'est pas adhérente et je demandais donc officiellement à l'agglomération de faire en sorte que la Ville centre soit adhérente. Ou bien il faut faire changer le site Internet du Sydela.

Merci. »

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 3 – Commission Finances – Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2019 – Approbation**

#### **Marie-Anne Halgand**

Comme chaque année, il est proposé d'examiner le rapport d'orientations budgétaires de la CARENE pour le budget principal et les budgets annexes. L'exposé se décline en trois temps : le rappel des principales dispositions connues à ce jour du projet de loi de finances 2019 et ses incidences pour la CARENE, un éclairage sur la situation financière de la CARENE, notamment à travers des comparaisons avec des territoires de même strate et enfin, les perspectives pour 2019 des principaux budgets de la CARENE.

#### ➤ **Projet de loi de finances pour 2019**

La présentation du ROB est compliquée, compte tenu du nouveau contexte intervenu en fin d'année et des annonces approximativement chiffrées du gouvernement. Les amendements qui sont présentés au Sénat et en dernière lecture à l'Assemblée nationale ne sont pas connus. La dernière lecture doit se faire avant la fin décembre.

Présenté le 24 septembre 2018, le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrivait dans la continuité par rapport à 2018 et confirmait les orientations données par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. C'était avant les annonces faites par le Président, dont on ne connaît pas le montant exact.

Les objectifs nationaux étaient les suivants :

- réduction de la dette publique dans le PIB à l'horizon 2022 de 5 points ;
- réduction du poids de la dépense publique de 3 points ;
- réduction des prélèvements obligatoires : les objectifs annoncés par le gouvernement sont une réduction de 6 Md€ pour les ménages, dont 3,8 Md€ pour la taxe d'habitation, une réduction de 4,1 Md€ pour les cotisations sociales, partiellement atténuée par la hausse de la fiscalité énergétique, et une réduction de 18 Md€ pour les entreprises, le CICE étant remplacé par des baisses de charges ;
- poursuite de la contractualisation avec les collectivités locales les plus importantes pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement : 322 collectivités sont concernées, dont 228 signataires ;
- stabilité des dotations aux collectivités locales, au moins dans l'affichage. En réalité, il y a une hausse de la péréquation avec la DSU et la DSR et une réforme de la dotation aux intercommunalités.

Pour tenir ses engagements en matière de déficit public, le gouvernement impose aux collectivités locales de poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses. Le dispositif de contractualisation, engagé en 2018 avec les collectivités les plus importantes, est maintenu en 2019. Le déficit public est prévu à hauteur de 98,7 Md€, soit 2,8 % du PIB.

S'agissant des effets des dispositions de la loi de finances pour 2019 sur la CARENE, celle-ci sera concernée par la hausse de la fiscalité écologique. Une augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est à prévoir sur les installations d'incinération et de stockage. Les tarifs de base de la TGAP, qui sont de 41 €/tonne en 2018 pour le stockage et de 15 €/tonne pour l'incinération, passeraient respectivement à 65 €/tonne et à 25 €/tonne en 2025. Pour l'EPCI, l'impact est estimé à 275 000 € en 2021, 458 000 € en 2022 et jusqu'à 778 000 € en 2025.

Les dotations de l'État pour la CARENE devraient être stables, à 23,5 M€. La DGF devrait baisser de 2,2 %. La DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) devrait également baisser de 1,7 %, mais la CARENE devrait bénéficier de la réforme de la dotation aux intercommunalités, qui intègre une dotation minimale de 5 € par habitant. Pour mémoire, les perspectives antérieures anticipaient une baisse beaucoup plus forte, à hauteur de 1,5 M€ en 2019, contre -160 000 € aujourd'hui.

La baisse de la 2<sup>e</sup> tranche de la taxe d'habitation se poursuit, avec un dégrèvement pour la CARENE, et la réforme de la suppression complète de la TH est reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le projet de loi de finances redéfinit plus précisément le périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM, avec l'intégration des dépenses d'investissement et des dépenses liées au programme de prévention des déchets.

Des incertitudes subsistent sur la fiscalité de production. Une réflexion est lancée par le gouvernement pour simplifier et réduire la fiscalité de production pour les entreprises. Sont visés la CFE, la CVAE, la TF et peut-être le VT.

#### ➤ La situation financière de la CARENE

La situation financière de la CARENE était très saine à la fin 2017. L'épargne nette (18 146 k€ en 2017), avec une projection d'épargne nette à 16 719 k€. Cette épargne nette se situe à un haut niveau et représente 17 % des recettes de fonctionnement. Ce ratio d'épargne a connu une diminution ces dernières années en raison de la baisse des dotations de l'État. Ainsi depuis 2014, la DGF a baissé de 3,7 M€.

Par ailleurs, la CARENE a fait le choix d'une politique de solidarité très forte avec ses communes membres. En effet, depuis 2017, une enveloppe supplémentaire de DSC de 3 M€, reconduite d'année en année, est venue atténuer l'effet des baisses de dotations subies par les communes. L'enveloppe de DSC totale s'élève ainsi à 17,4 M€. Malgré cette baisse des dotations et le supplément de DSC, les ratios financiers de la CARENE restent très satisfaisants en raison notamment du dynamisme des bases fiscales, uniquement lié à la dynamique du territoire. Il est rappelé que l'EPCI n'a pas fait évoluer ses taux de fiscalité depuis 2013. Il importe de le souligner.

S'agissant des principaux indicateurs de la situation financière de la CARENE, ses marges d'épargne permettent de développer une action soutenue en matière d'investissements avec un autofinancement à 100 % et de financer de nouveaux investissements au titre des nouvelles compétences en matière d'eaux pluviales et de GEMAPI au bénéfice des communes. En moyenne, 26 M€ d'investissements par an ont été réalisés entre 2015 et 2018 sur le budget principal et autofinancés à 100 %. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Le montant des investissements du mandat précédent sur la période 2008-2014 était de 24,5 M€. La capacité de désendettement est très faible, à 1,7 an en 2017. L'encours de dette est de 32,5 M€, soit 257 € par habitant.

### **Le Président**

Il convient de souligner qu'il y a peu de vice-présidents aux finances, sinon aucun, qui peuvent dresser un tel tableau.

### **Marie-Anne Halgand**

Il y a donc 28,6 M€ d'investissements en 2018 en projection, avec les réalisations listées dans la délibération. Les actions et projets prévus en 2018 ont été engagés conformément à la programmation envisagée au moment du vote du projet d'agglomération. Ces projets feront l'objet de subventionnements notifiés à hauteur de 12 M€ de la part de nos partenaires (Europe, État, Région, Département). Un point d'avancement précis figure dans le détail de la délibération du ROB opération par opération.

Ces investissements ont été réalisés sans recourir à l'emprunt, ce qui a permis une diminution de l'encours de dette et le maintien d'une capacité de désendettement à un niveau très bas (1,7 an en 2017 sur le budget principal). Au 31/12/2017, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 32,5 M€, soit 257 €/habitant. Ce sera aussi d'actualité en 2018. L'encours de dette se répartit de la façon suivante : 60 % à taux fixe, 37 % à taux variable et 3 % de change.

La capacité de désendettement de la CARENE est l'une des plus favorables des communautés d'agglomération de même importance, avec 2,4 ans, en deuxième position derrière la communauté d'agglomération de Mauges.

Par comparaison avec des communautés d'agglomération proches, la CARENE est la première en dépenses d'équipement, en épargne brute et en épargne nette. L'épargne nette est tout de même supérieure aux dépenses d'équipement des autres collectivités, ce qui est exceptionnel.

S'agissant de l'état du personnel, en application du CGCT, le rapport d'orientations doit retracer certaines informations relatives à la gestion du personnel. Pour la présentation, quelques données principales sont extraites, relatives aux effectifs et à la répartition par catégorie. 19,4 % des effectifs sont des agents de catégorie A, 17,2 %, des agents de catégorie B, 62,2 %, des agents de catégorie C et 1,3 %, des apprentis ou des contrats d'avenir. 84,9 % sont des titulaires et 15,1 %, des contractuels.

➤ Les perspectives des principaux budgets de la CARENE

#### Budget principal

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 108,4 M€, dont 80 M€ d'impôts et taxes. Les produits fiscaux sont en hausse, mais à taux inchangé. L'inflation est de 1,7 %, la hausse des bases physiques de CFE est de 2,5 % et celle des bases physiques des autres taxes, de 1 %. Les dotations devraient s'établir à 23,5 M€. Conformément au projet de loi de finances, la CARENE, dont la dotation d'intercommunalité était tombée à zéro du fait de la contribution au redressement des finances publiques, devrait retrouver une dotation minimale. Cette hausse sera néanmoins atténuée par la baisse de la dotation de compensation ainsi que par celle de la DCRTP, selon le principe des vases communicants. Les autres produits représentent 3,9 M€, avec la montée en puissance des recettes liées à l'Aquaparc, qui seront perçues en année complète.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 92,3 M€, seront impactées par les nouvelles compétences (GEMAPI, eaux pluviales, SDIS, attractivité, intérêt communautaire du commerce), la reprise du PPCR, la hausse du coût de l'énergie et des fluides (+15 % sur les marchés d'électricité), le fonctionnement en année pleine de l'Aquaparc et la montée en puissance de SNAT.

L'épargne brute devrait donc se maintenir à un niveau satisfaisant à fin 2019, autour de 18 M€, et l'épargne nette, autour de 16,8 M€. Dans les années à venir et à périmètre constant, la feuille de route prévoit une évolution prévisionnelle de 1,2 % pour les dépenses de fonctionnement, conformément au cadrage national. Ces paramètres seront pris en considération pour l'exercice de prospective financière afin de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité. Au quotidien, une attention toute particulière est portée à la maîtrise des charges. Ce bon niveau d'épargne permet de financer un haut niveau d'investissement et de financer de nouvelles compétences (eaux pluviales et GEMAPI), qui allègent les budgets des communes. La prospective prévoit de financer un montant d'investissement de 26 M€/an à compter du PIC 4 (2022-2027), montant équivalent à celui du PIC 3 et supérieur au montant du mandat précédent (24,5 M€).

Pour 2019, plus de 30 M€ de crédits de paiement pourraient être réalisés au sein du budget principal au titre des investissements prévus au PIC 3. Dans ce contexte, la capacité de désendettement devrait évoluer avec une légère augmentation puis un retour à trois ans en 2025. La prospective financière prévoit de financer sur le PIC 4 un montant d'investissement à hauteur de 26 M€. L'année 2019 sera marquée par la mise en œuvre des projets figurant sur la diapositive n° 19 du diaporama.

#### Budget annexe de l'eau potable

Les investissements représenteront 9,4 M€ de crédits de paiement en 2019. Les principales opérations prévues concerneront des renouvellements de réseaux, la poursuite de la modernisation et de la sécurisation des réservoirs et des forages, mais aussi le lancement de la modernisation et la sécurisation de l'usine de Campbon. La projection de la capacité de désendettement est inférieure à cinq ans.

#### Budget annexe de l'assainissement collectif

Les investissements de 2019 devraient atteindre 7,3 M€. Les principales opérations prévues concernent le renouvellement des réseaux existants et la poursuite des extensions de réseaux sur la base du programme d'extensions 2018-2024 voté en Conseil communautaire le 13 décembre 2016. Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées est en cours de réalisation. Il doit permettre d'effectuer un diagnostic du fonctionnement des ouvrages existants de collecte et de traitement des eaux usées et de définir ainsi les investissements de modernisation et de sécurisation à prévoir pour les prochaines années. La projection de la capacité de désendettement est inférieure à quatre ans.

#### Budget annexe de collecte et de traitement des déchets

Ce budget bénéficie depuis plusieurs années d'excédents importants, qui ont permis d'investir fortement depuis le début de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Ainsi, l'investissement moyen sur la période 2016-2022 devrait s'élever à près de 3,5 M€ par an. La prospective financière, en fonction des évolutions envisagées des dépenses et recettes de fonctionnement et du programme d'investissement, montre qu'il est envisageable de réduire le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans mettre en péril les grands équilibres du budget annexe.

Avant 2006, le taux de TEOM était très faible à Saint-Nazaire (2,48 % en 2006) et plus élevé dans certaines communes comme Besné et Saint-Joachim. Jusqu'en 2010, une participation d'équilibre était versée par le budget principal pour compenser le déficit du budget annexe de gestion des déchets de 7,2 M€ en 2007 de 1,8 M€ en 2010. Le lissage des taux a été engagé dès 2008 pour arriver à un taux uniforme de 10,80 en 2012, après avoir envisagé un taux de 12 %. Sur la base d'un budget annexe en équilibre et avec des perspectives d'évolution actuellement plus lisibles, il est désormais possible de faire bénéficier l'ensemble des habitants d'une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, grâce à la relative stabilité des sites de traitement, de la connaissance des perspectives d'évolution de la TGAP et du PIC 3 qui arrive à son terme.

Il sera donc proposé au Conseil communautaire de février une baisse du taux de TEOM à 10 % en 2019, contre 10,80 % actuellement, et le maintien du taux pendant le prochain mandat 2020-2026. Cette proposition ne remet pas en question la politique volontariste de la CARENE sur la réduction des déchets et les performances de tri et de valorisation des déchets produits. Les politiques publiques engagées depuis plusieurs années sur la thématique de la gestion des déchets se poursuivront, avec notamment la poursuite de nos actions sur la réduction des déchets à la source, l'amélioration des performances de tri à travers la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les déchets en plastique et la poursuite du développement de la collecte enterrée en lien avec les projets d'habitat et d'aménagement urbain ainsi que les travaux à engager sur notre futur réseau de déchetteries. Les opérations prévues en 2019 en investissement devraient s'élever à 3,5 M€ et concerner notamment, outre le renouvellement habituel des conteneurs et des véhicules, les colonnes enterrées, le réseau des déchetteries et le site de Cuneix.

#### Budget annexe des transports et déplacements

Les investissements représenteront 8 M€ de crédits de paiement en 2019 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- confortement du réseau de transport public : aménagement du boulevard de l'Atlantique, mise en accessibilité des arrêts et du matériel roulant, notamment sur la ligne Ty'Bus T3, qui est la ligne Brière ;
- mobilité alternative : développement du service de location de vélos, covoiturage...
- modernisation et mise en accessibilité de la gare de Saint-Nazaire et de ses accès ;
- aménagement d'itinéraires vélo, sur la base d'une nouvelle compétence facultative proposée au Conseil communautaire du 18 décembre 2018 ;
- lancement des études sur le bus à haut niveau de service.

#### En synthèse, les éléments à retenir sont les suivants :

- des compétences élargies qui entraîneront des charges supplémentaires pour la CARENE en 2019 ;
- une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement à périmètre constant ;
- une proposition de diminution de la TEOM ;

- des charges transférées vers l'intercommunalité au bénéfice des communes ;
- une solidarité communautaire de la CARENE envers ses communes membres toujours d'actualité.

Il convient de remercier Martin Arnout et les services pour leur précieuse contribution à ce rapport.

## Le Président

Cette présentation est à saluer, tant sur la forme que sur le fond. L'ensemble du Conseil communautaire peut être fier de ces résultats, puisqu'un budget est le support et la traduction d'une volonté politique, d'une part, et de la mise en œuvre d'un projet politique, en l'occurrence, le projet stratégique de l'agglomération. Il convient de remercier Marie-Anne Halgand, Martin Arnout, l'ensemble des personnes qui travaillent dans la commission des finances, l'ensemble des services des finances, l'équipe de direction tout entière et son directeur, Antoine Bouvet.

Ces bonnes nouvelles suscitent sans doute des commentaires.

## Sarah Trichet-Allaire (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Monsieur le Président, chers collègues, en préambule de cette présentation, je voulais revenir sur les intitulés du projet de loi de finances de l'État. Notre groupe politique, Alternatives écologistes et sociales, souhaite souligner combien l'esprit de ce texte est contraire aux idéaux que nous portons. "Libérer l'économie et le travail, protéger les Français..." Nous préférierions : "protéger le travail et l'économie face aux multinationales, qui ne pensent plus tellement au travail des Françaises et des Français, mais plutôt à leurs dividendes et à la manière d'éviter de payer leurs impôts en France". Impôts qui vont pourtant faire bénéficier chaque citoyenne et chaque citoyen d'une éducation correcte, d'un système de santé suffisant, d'un système de retraite qui doit permettre de vivre paisiblement ses vieux jours. Lorsque nous voyons que pour préparer l'avenir, l'État pense d'abord au réseau routier, nous constatons que nous ne sommes pas dans le même futur désirable. Il serait tellement préférable de privilégier le ferroviaire, de développer le fret, abandonné depuis trop longtemps. Et pour ces objectifs que nous ne partageons pas, ce sont les collectivités qui sont appelées à réduire leurs dépenses.

Alors que nous, à la CARENE, nous travaillons justement au développement des transports collectifs, comme avec ce projet de deuxième ligne héliYce qui est à l'étude. De même, le transfert de la compétence "vélo" permettra le développement des itinéraires cyclables pour circuler à vélo sur tout notre territoire. Couplé au vélyCéo, il n'y a presque plus de raison de prendre sa voiture pour se déplacer sur le territoire de la CARENE. Soulignons également l'augmentation des tarifs de l'énergie, inéluctable, qui montre l'urgence de diminuer notre consommation électrique et de développer une offre renouvelable décentralisée, au plus proche des consommateurs et consommatrices.

Je ne relève pas toutes les orientations politiques de ce budget et je confirme que notre groupe politique l'approuvera. Merci de votre attention. »

## Yvon Renévoit (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous abordons le débat sur le rapport d'orientations budgétaires dans un contexte fortement marqué par le conflit de ces dernières semaines. On peut dire, sans forcer le trait, que rien ne sera plus comme avant. À travers le conflit des "Gilets jaunes" amorcé par un soulèvement contre l'augmentation des taxes sur les carburants, des millions de citoyens ont pris conscience des formidables inégalités qui rongent notre pays. Des questions essentielles sont maintenant posées : augmentation du pouvoir d'achat, revalorisation des retraites, développement des services publics, mis au pain sec depuis des décennies, plus de démocratie à tous les niveaux. Les politiques libérales conduites dans notre pays, mais aussi dans toute l'Union européenne, sont rejetées par une large majorité de la population. Elles ont favorisé à outrance les plus riches, appauvri les populations, privatisé les services publics, développé chômage de masse et précarité.

Nos collectivités territoriales ont aussi subi de plein fouet, depuis des années, des réductions de leurs moyens financiers, afin de favoriser, nous disait-on, la compétitivité des entreprises et les créations d'emplois. Ceci se traduit

cette année, dans notre futur budget, par une baisse de 2,2 % de la dotation globale de fonctionnement des intercommunalités. Depuis 2014, la CARENE a perdu 3,7 M€, une baisse de 1,7 M€ de la compensation de la taxe professionnelle, une baisse de la taxe d'habitation qui pèse 16,5 M€, compensés, certes, mais avec des incertitudes sur l'avenir, de sérieuses inquiétudes sur nos ressources fiscales sur les entreprises de production. Ces impôts représentent environ 72 Md€ par an et sont perçus en grande partie par les collectivités locales. La réflexion engagée par l'État pourrait conduire à de nouveaux allègements d'impôts pour les entreprises, au détriment des collectivités. La CARENE, où l'activité industrielle est dominante, sera fortement impactée.

Enfin, on peut s'interroger aussi sur la façon dont le gouvernement financera les mesures annoncées par le Président Macron sur le SMIC, sur la baisse de l'augmentation de la CSG pour une partie des retraités ainsi que sur les allègements de cotisations sociales, mesures qui pèsent, sur le seul budget de l'État, pour 10 Md€, et épargnent une nouvelle fois les contribuables les plus riches et les grandes entreprises qui engrangent les profits.

Pourtant, l'argent existe pour répondre aux besoins des populations, des services publics que sont nos collectivités. Mais il faut remettre en cause les décisions de cadeaux aux plus riches et aux grosses entreprises. Il faut rétablir l'impôt sur la fortune : 3,7 Md€ aux plus fortunés. Le sondage de l'IFOP pour le journal *L'Humanité*, vendredi dernier, révélait que 70 % des Français étaient pour le rétablissement de l'ISF. Il faut remettre en cause le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, dont l'efficacité est nulle. Depuis 2013, ce sont 99,3 Md€ qui ont été versés. Pour quelle efficacité ? Il faut s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscale des grosses entreprises et des gros patrimoines, qui privent les finances publiques de près de 100 Md€ de recettes. On pourrait aussi évoquer les niches fiscales, la *flat tax*, l'*exit tax*.

Oui, quand on demande aux collectivités de se serrer la ceinture et à des millions de citoyens d'accepter de faire en permanence des sacrifices, c'est inacceptable. De l'argent, il y en a. Des richesses, il y en a.

Nous aurons l'occasion, lors du vote du budget pour 2019, d'aborder les choix budgétaires de notre agglomération, que nous partageons. Le groupe des élus communistes et républicains estime qu'il est important, ce soir, de montrer que d'autres choix sont possibles, que l'on peut donner à nos populations, à nos collectivités, des moyens pour augmenter les salaires, les pensions, les ressources de nos collectivités. Nous avons besoin de construire un budget 2019 qui protège l'ensemble de celles et ceux qui, sur le territoire de la CARENE, n'ont que leur travail et leur pension pour vivre. Prenons la mesure de cette revendication : nous voulons vivre dignement.

Je vous remercie. »

### Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, dans une première partie consacrée au projet de loi de finances pour 2019, nous noterons que l'État maintient et respecte ses engagements en termes de réforme de notre pays. Ces réformes ne sont pas sans conséquences pour nos territoires, mais sont indispensables pour notre pays. Le projet de l'État pour 2019 s'articule en trois axes, comme cela a été présenté et précisé : libérer l'économie du travail, protéger les Français et investir pour l'avenir en préparant les défis de demain et en favorisant l'action publique. Nous saluons la prise de conscience collective pour la maîtrise des dépenses publiques, dans un environnement qui change, en lien avec les pratiques et usages de nos citoyens. Nous devons associer amélioration des usages de nos citoyens et maîtrise des coûts de fonctionnement.

Pour notre Communauté d'agglomération, les finances sont bonnes. Les indicateurs financiers sont au vert. L'activité économique est au plus haut, avec une visibilité à l'échelle moyenne en termes de projections pour nos plus grosses entreprises. C'est le bon moment pour mettre l'accent sur des investissements et travaux de rénovation de type souterrains comme les eaux usées, les eaux pluviales, l'eau potable, mais aussi sur des actions d'investissement liées au développement durable, en termes de mobilité, avec le "Plan vélo", à l'échelle de la CARENE, pour relier nos communes entre elles par des pistes cyclables. Ce sont des propositions et des axes sur lesquels nous pensons qu'il faut avancer même un peu plus vite.



Du côté des transports en commun, nous pensons que c'est aussi le moment de tester des choses que nous n'aurions pas testées, mais que nous pourrions tester sur une période, une période courte : sur une année, sur deux ans, etc. Et notamment, côté transports en commun, sans vouloir faire sursauter M. Lumeau, nous voulions faire la proposition de la gratuité pour une partie de la population. J'aimerais une attention particulière parce que jusqu'à présent, dans ce que l'on pouvait entendre sur la gratuité des transports en commun, nous avons eu déjà de tels débats, il y a des villes qui ont fait la gratuité complète. J'ai assisté, dans cette salle, à une présentation du Conseil de développement dont le titre était : "comment lutter contre le tout-voiture ?" Je pense que notre problématique, il faut aussi l'attaquer par l'éducation de nos plus jeunes et par l'éducation de nos enfants, afin d'arriver à leur faire prendre les transports en commun, pour ceux qui sont en âge de les prendre tout seuls, bien évidemment. Mais il faut proposer aux enfants d'utiliser les transports en commun en libre-service, sans avoir la contrainte d'avoir à payer pour se déplacer dans notre ville, de façon à leur inculquer cette culture du transport en commun, que je n'ai pas, que nous n'avons pas, en tout cas pas tous. Voilà la proposition qui pourrait être faite. Pourquoi ne pas expérimenter ce type de choses sur une période fixe ? Je pense que c'est le bon moment.

Autre proposition, en l'occurrence du côté des déchets, mais c'est une proposition que j'avais déjà faite : pourquoi ne pas expérimenter, dans notre agglomération, dans une commune, dans plusieurs communes ou même, dans la ville-centre, dans des quartiers, que sais-je, d'améliorer le tri du verre ? Quand nous avons fait l'inauguration du centre de transfert des déchets, cette année, au fur et à mesure que les camions étaient bennés, nous entendions le clinquant de bouteilles qui se déversaient. Face à cela, j'ai eu une réflexion avec vous, Monsieur le Président, ou M. Chéneau, en charge de cela, en disant : est-ce qu'à un moment, nous ne pourrions pas, sans le globaliser, là non plus, expérimenter sur une partie de notre territoire le tri à la source, c'est-à-dire chez l'habitant, avec des conteneurs, avec une filière de ramassage au plus proche des gens, comme le conteneur bleu, comme le conteneur jaune, et comme le font aussi certaines communes dans d'autres agglomérations ?

Voilà pour mes propositions. Monsieur le Président, chers collègues, merci. »

## **Le Président**

En l'absence d'autres interventions, Mme Halgand est invitée à donner des éléments de réponse.

## **Marie-Anne Halgand**

S'agissant de la gratuité des transports pendant un ou deux ans, il ne faut pas oublier que le budget des transports est un budget hermétique, qui se suffit à lui-même. Les investissements sont financés par les recettes. Il serait difficile d'avoir un niveau d'investissement ambitieux, comme c'est prévu pour les années 2019 et suivantes. La CARENE a mis en place une tarification solidaire pour les plus démunis, qui remporte du succès dans les communes. C'est une mesure dont les gens profitent.

*Il est pris acte de la présentation du rapport.*

**Délibération n° 4 – Commission Finances – Finances – Décisions modificatives (DM) – Budget principal – Budgets annexes Eau, Assainissement collectif, Collecte et traitement des déchets ménagers, Transports et déplacements, Immobilier d'entreprises, Parcs de stationnement et Transition énergétique – Approbation**

## **Le Président**

Il est proposé de présenter conjointement les délibérations 4 à 14.

## **Marie-Anne Halgand**

Les décisions modificatives sont détaillées dans la délibération.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Robert Belliot).*

**Délibération n° 5 – Commission Finances – Finances – Autorisation de liquider et mandater en investissement avant le vote du budget primitif – Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Il s'agit de l'autorisation de liquider et de mandater, avec la mise des autorisations de crédit et des crédits de paiement. En l'occurrence, il est uniquement demandé d'autoriser à engager des crédits financiers qui ne sont pas en AP/CP, pour le budget principal, à hauteur de 1 880 000 €, qui se décomposent en 37 500 € et 1 842 500 €, et pour le budget des transports et déplacements, à hauteur de 16 750 €.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 6 – Commission Finances – Finances – Demande de dérogation aux principes de l'article L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe « Parcs de stationnement » – Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Il est proposé de verser une subvention de 250 000 €, donc du même montant qu'en 2017. Cette somme représente 77 % du coût d'investissement annualisé. Il s'agit de la subvention au budget des parcs de stationnement.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 7 – Commission Finances – Finances – Piscine de la Bouletterie – Demande de remise gracieuse – Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

Cette demande de remise gracieuse porte sur la somme de 1 256,90 €.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 8 – Commission Finances – Finances – Mutualisation – Services communs – Modification de l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation**

**Marie-Anne Halgand**

L'attribution de compensation 2018, avant intégration des services communs, était de 26 106 809,76 €. Il y a une retenue supplémentaire de 1 170 512,29 €, ce qui porte à 24 936 297,47 € l'attribution de compensation versée à Saint-Nazaire.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 9 – Commission Finances – Finances – Exercice 2019 – Versement d'un acompte de subvention à l'association Mission Locale de l'agglomération nazairienne dans l'attente du vote du budget primitif 2019 de la CARENE – Approbation**

## Marie-Anne Halgand

Le montant de cet acompte de subvention s'élève à 146 500 €.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 10 – Commission Finances – Finances – Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Approbation du versement de la subvention 2018 – Approbation du versement d'acompte de subvention 2019

## Marie-Anne Halgand

Il est proposé le versement d'une subvention de 162 470 € au titre de l'exercice 2018 et le versement d'un acompte de subvention au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 81 000 €.

*La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : Gauthier Bouchet, 1 abstention : Robert Belliot)*

### Délibération n° 11 – Commission Finances – Finances – Ouverture de l'actionariat de la SPL Loire-Atlantique Développement (LAD SELA) à la Région des Pays-de-la-Loire – Approbation

## Marie-Anne Halgand

La CARENE est actionnaire de la SPL LAD SELA. Pour permettre l'entrée d'un nouvel actionnaire, elle doit agréer l'entrée de celui-ci. C'est l'objet de cette délibération.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 12 – Commission Finances – Finances – Ouverture de l'actionariat de la SPL Loire-Atlantique Développement (LAD SELA) aux communes et groupements de collectivités de Loire-Atlantique – Approbation

## Marie-Anne Halgand

La SPL Loire-Atlantique Développement a proposé à toutes les communes d'entrer à son capital si elles le souhaitent pour bénéficier de prestations sans mise en concurrence. Cette délibération est une délibération générique pour autoriser les éventuelles entrées d'actionnaires.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 13 – Commission Finances – Finances – SEM SONADEV – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017

## Marie-Anne Halgand

La délibération présente les comptes détaillés de ce rapport annuel.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport et à donner acte au Président ou à son représentant de sa communication.

*La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).  
Martin Arnout ne participe pas au vote.*

**Délibération n° 14 – Commission Finances – Finances – SPL SONADEV Territoires Publics – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

**Marie-Anne Halgand**

La délibération présente les comptes détaillés de ce rapport annuel.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport et à donner acte au Président ou à son représentant de sa communication.

*La délibération n° 14 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).  
Martin Arnout ne participe pas au vote.*

**Délibération n° 15 – Commission Finances – Finances – SEM LAD SELA – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

**Michèle Lemaître**

LAD SELA est une société d'économie mixte dont les principaux éléments de l'objet social sont la réalisation d'opérations d'aménagement et, d'une façon générale, toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en faciliter la réalisation.

Michèle Lemaître est l'un des administrateurs de la SEM, où elle représente la CARENE.

Le détail du capital social et des diverses participations prises par les villes dans cette SEM est indiqué dans la délibération.

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport relatif à cette activité.

*La délibération n° 15 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).*

**Délibération n° 16 – Commission Finances – Finances – SPL STRAN – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

**Marie-Anne Halgand**

La délibération présente les points marquants et les comptes détaillés de ce rapport annuel.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport relatif à l'activité de la SPL STRAN et à donner acte au Président ou à son représentant de cette communication.

**Le Président**

Il est précisé que concernant les SEM et SPL, les présidents ou présidentes ne prennent pas part au vote.

**Yvon Renévoit (au nom du groupe des élus communistes et républicains)**

« Les élus communistes et républicains souhaitent apporter deux commentaires sur ce bilan d'activité 2017 de la STRAN, qui est extrêmement positif sur l'offre de transport, les résultats financiers et les indicateurs de performance.

Les élus communistes et républicains apprécient la précision apportée sur l'utilisation des 419 000 € du CICE versés à la STRAN en faveur de la formation et du recrutement : +4 % de CDI de conducteurs, +11,6 % de temps pleins, +3 équivalents temps plein pour le développement de la prestation véLYcéo. Les entreprises du CAC 40 feraient bien de prendre exemple sur la STRAN, car elles sont loin de pouvoir dire la même chose sur l'utilisation des 99,3 Md€ versés aux entreprises au titre du CICE depuis 2013. Si l'on obligeait les entreprises, ce qui serait normal, à rembourser les sommes perçues au titre du CICE, pour celles qui n'ont ni développé l'emploi et la formation, ni investi dans l'outil de production, ni augmenté les salaires, la STRAN ne serait pas concernée, et c'est aussi un motif de satisfaction.

Le rapport annuel consacre à juste raison une fenêtre aux "Foulées héliYce" 2017. L'édition de 2018 confirme les observations de l'édition de 2017 : record de participation, succès populaire, événement intergénérationnel, événement fédérateur. Toutes les améliorations, pour un événement de cette ampleur, doivent être recherchées. Les élus communistes et républicains expriment dès à présent l'idée d'envisager une septième édition des "Foulées héliYce" en 2019.

Je vous remercie. »

### **Le Président**

Il n'y a pas de volonté de remettre en cause les « Foulées héliYce », qui sont un succès populaire, qui sont nées avec la ligne héliYce. Il y a en revanche un sujet qui doit être étudié : le conflit d'agendas, pour certains, entre une course qui se déroule un samedi début décembre et des commerçants qui disent que cela pose problème à l'accessibilité du centre-ville. À leur création, les « Foulées héliYce » ont été montées avec les commerçants. Néanmoins, s'il est possible d'allier un confort pour ménager l'accessibilité au centre-ville et en même temps, permettre cette course, qui est un vrai succès populaire et effectivement intergénérationnel, sur deux distances, respectivement de 5 et 10 km. C'est un rendez-vous qui crée du lien sportif et social, du rayonnement. Le Maire de Saint-Nazaire et Président de la CARENE est un peu gêné parce que l'association des commerçants l'a validé. Il convient d'en discuter autour d'une table. C'est aussi un succès économique, parce que le coût est inférieur à celui d'autres événements.

*La délibération n° 16 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).  
Jean-Jacques Lumeau ne participe pas au vote.*

### **Délibération n° 17 – Commission Finances – Finances – SPL Régionale – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

#### **Le Président**

La SPL Régionale exerce son activité dans les domaines du développement économique, de la promotion et du tourisme, de la gestion d'observatoires régionaux et de la maîtrise d'ouvrage.

M. Bruno Retailleau, qui la présidait, a été amené à démissionner le 30 septembre 2017. Il a été remplacé par Mme Morançais.

L'ensemble des autres points marquants sont détaillés dans le rapport.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 18 – Commission Finances – Finances – SPL SAMOA – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

#### **Le Président**

La SAMOA est une société publique locale dont l'objet social est l'aménagement de la Métropole Ouest Atlantique. Cette structure est présidée par Mme Johanna Rolland.

*La délibération n° 18 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).*

**Délibération n° 19 – Commission Finances – Finances – SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – Rapport annuel des administrateurs – Année 2017**

**Marie-Anne Halgand**

L'activité opérationnelle de la SPL SNAT pour l'exercice 2017 ainsi que le rapport financier de l'exercice 2017 sont développés au sein du rapport qui a été communiqué aux conseillers communautaires. Les comptes détaillés ainsi que les rapports du commissaire aux comptes sont consultables auprès de la SPL SNAT.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport relatif à l'activité de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme pour l'exercice 2017 et à donner acte au Président ou à son représentant de cette communication.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.  
Patrice Bulting ne participe pas au vote.*

**Délibération n° 20 – Commission Finances – Finances – Dissolution du Syndicat mixte aéroportuaire (SMA) – Acceptation des conditions de liquidation**

**Marie-Anne Halgand**

Le 17 janvier 2018, le gouvernement a annoncé sa décision de ne pas poursuivre le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes.

Compte tenu de cet abandon concernant les six collectivités qui accompagnaient financièrement l'État pour la réalisation du transfert, le Syndicat mixte aéroportuaire a déjà demandé à celui-ci le remboursement des avances consenties.

Le remboursement des sommes interviendra pour la CARENE en ce qui concerne l'excédent entre les appels de fonds prévisionnels votés et les versements effectivement effectués à hauteur de 71 169,40 €. C'est la quote-part qui est non versée à l'AGO qui est restituée à la CARENE. Le Conseil communautaire doit prendre acte de la méthode de remboursement selon la ventilation. Cette méthode a été définie par le conseil d'administration du syndicat mixte. Les sommes versées seront remboursées à la collectivité. S'il y a boni de liquidation, ils lui seront remboursés à hauteur de 3,39 %.

La CARENE peut espérer un remboursement de 729 000 € + près de 200 000 €.

**Le Président**

Il s'agit peut-être de la seule délibération relative à l'aéroport susceptible de faire l'unanimité.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 21 – Administration générale – Administration générale – Prise de compétence facultative « Définition, aménagement et entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » – Mise en conformité des statuts de la CARENE – Approbation**

**Jean-Jacques Lumeau**

Pour re-préciser ce qu'est la gratuité dans le transport public, avant de présenter la délibération, il y a deux visions du transport public. Le transport public est financé par le versement « transport », qui n'est pas forcément pérenne, puisque l'État se pose des questions sur cette charge imputée aux entreprises, puisqu'il s'agit d'un pourcentage de la masse salariale. Mais le versement « transport » finance la quasi-totalité du transport public, puisque l'utilisateur n'en paie que près de 20 %. Néanmoins, si l'on perd les recettes des usagers, c'est au détriment d'une autre politique. Le 26 février 2019, lors de la présentation du PDU, des options pourront être proposées quant à l'amélioration des mobilités. Soit on maintient un statu quo et l'on offre la gratuité aux usagers sur un réseau existant, soit les marges de manœuvre financières sont mises au profit du développement du transport public ou des modes de développement alternatifs tels que la présente délibération le propose.

Cette délibération vise la prise de compétence de la CARENE en matière d'itinéraires cyclables et la mise en conformité des statuts de la collectivité qui en découle. Il s'agit bien d'une prise de compétence et non d'un transfert de compétence, comme c'était le cas pour les eaux pluviales. Un transfert de compétence implique la constitution d'une CLECT qui se réunit pour évaluer la charge des communes au bénéfice de cette compétence nouvelle pour l'agglomération. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un transfert, mais d'une prise de compétence. Tout ce qui sera financé dans le cadre de celle-ci ne coûtera donc rien aux communes. C'est donc bien un effort de solidarité au bénéfice d'une politique de mobilité de la CARENE vers les communes et leurs habitants. Ce financement sera pris entièrement sur le compte « transports », d'où l'intérêt de ne pas dilapider les marges de manœuvre de ce budget en instaurant la gratuité du transport public, pour permettre de développer d'autres dispositifs.

Cette délibération s'inscrit dans le contexte de l'élaboration du plan de déplacements urbains, dont l'ambition est déjà affichée, à travers la concertation : faire passer la part modale de l'automobile de 71 à 63 % d'ici à 2030. Pour ce faire, il convient de développer non seulement le transport public, mais aussi tous les modes de déplacement alternatifs à l'automobile. Au vu de l'enquête de déplacements qui a été menée pour contribuer à imaginer le nouveau PDU de la CARENE, 40 % des déplacements de moins de 1 km et 70 % des déplacements de 1 à 3 km sont faits en automobile. Ce sont des chiffres assez édifiants sur la pratique du territoire en termes de déplacements. Il existe donc un cœur de cible pour développer des alternatives à ce mode de déplacement au bénéfice des modes doux comme le vélo ou éventuellement, du transport public. Mais sur de telles distances, ce sont plutôt les modes doux qui sont à développer. L'ambition affichée du PDU est de faire passer la part modale du vélo de 2 à 6 %. Des actions ont déjà été menées dans ce sens. Elles ont été rappelées dans le rapport sur le développement durable. Il s'agit de l'offre de mobilité vélycéo, qui est succès, puisqu'elle a démarré avec 200 vélos et qu'en 2019, il y en aura plus de 1 000. Mais pour augmenter encore le nombre d'utilisateurs du vélo, il convient aussi de développer les aménagements cyclables sur lesquels les vélos pourront rouler à loisir. C'est le cadre de cette délibération.

Les priorités d'aménagement de la CARENE porteront sur :

- les itinéraires structurants à l'échelle de l'intercommunalité, « l'inter communes », pour lier les communes entre elles à partir d'un itinéraire structurant ;
- les itinéraires secondaires, qui rabattront les vélos sur l'itinéraire structurant ;
- l'intermodalité, donc la desserte des six gares de la CARENE et des principaux arrêts du réseau STRAN ;
- les dessertes d'intérêt, qui sont celles des pôles générateurs de trafic : services publics, établissements culturels et sportifs, établissements scolaires, sites touristiques, zones d'habitat et d'activités ;
- le stationnement.

Il ne s'agit pas uniquement d'investissement : la charge d'entretien de tous ces aménagements reviendra à la CARENE.

Ce n'est donc pas une prise de compétence de la voirie. C'est une prise de compétence en matière d'aménagements cyclables. Sachant que le fait que la CARENE entre dans des domaines qui sont ceux de la commune suscite parfois des craintes, il n'y a pas de prise de compétence de la voirie. Cela sous-entend un travail partenarial avec les communes. Certains ont déjà fait remonter à la CARENE quels aménagements pourraient être réalisés par elle. Les dix communes ont été visitées. L'ambition est en effet de faire en sorte que les choses soient très visibles dès l'année 2019. Le budget annuel sera de 2,5 M€, répartis entre 2 M€ d'investissements et 0,5 M€ d'entretien. Ces chiffres sont une moyenne, puisque les premières années, l'entretien sera moins important, sachant que le linéaire cyclable ne sera pas

encore complètement développé. Mais pour que ce soit très visible, la première année, l'effort de la CARENE sur l'investissement sera de 3 M€.

Il faut se réjouir de cette collaboration entre la CARENE et les communes pour réaliser ces itinéraires cyclables, parce que c'est malgré tout une politique de grande proximité. C'est une politique menée par l'agglomération, certes, en partenariat avec les villes, mais au bénéfice des habitants des quartiers des communes.

Il s'agit donc d'une ambition pour le vélo et la mobilité du quotidien, qui n'aura pas de coût pour les communes, menée dans le cadre d'un travail en transversalité au bénéfice des habitants du territoire et des touristes.

### Jean-Michel Texier (représentant du MoDem à la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Lumeau, nous avons eu l'occasion d'échanger un peu sur ce sujet, notamment lors de réunions publiques comme celle qui a eu lieu à l'Alvéole 12 sur le PDU. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, même si je ne l'avais jamais proposée ainsi, la gratuité des transports me semble difficile. Je le reconnais. Et c'est aussi pour cela que j'ai demandé une attention particulière. Je me souviens que dans cette salle-ci, lorsqu'avec le Conseil de développement, nous parlions de la culture du tout-voiture, j'avais soumis cette réflexion : comment pouvons-nous endiguer cette question du tout-voiture, alors que les chiffres que vous citez sont édifiants ? On se rend compte qu'avec un peu de bonne volonté, on pourrait tout faire en modes doux.

La réflexion est la suivante : si l'on veut s'attaquer à ce changement de culture, il faut que nous commençons par nos plus jeunes, par nos enfants. Pour moi, si l'on arrive à proposer une gratuité pour les enfants et pourquoi pas, pour les jeunes de moins de 21 ans, de façon à les habituer à l'utilisation des transports en commun ou en tout cas, à reculer l'échéance de l'utilisation de la voiture, pendant une période de test... Sauf si juridiquement ou légalement, ce n'était pas possible. Je pense que cela mériterait tout de même une réflexion, de façon à pouvoir apporter un élément de réponse sur ce changement de culture.

Je voulais préciser cela au regard de la réponse de Mme Halgand, parce que je ne proposais pas du tout la gratuité du transport en commun. Je n'en suis pas là. Nous avons eu la démonstration avec M. Lumeau, qui nous apportait le témoignage d'une ville comme celle de Dunkerque, de mémoire, qui faisait le constat que la gratuité des transports en commun ne faisait que favoriser le déplacement piéton pour les gens qui ne payaient déjà par les transports en commun. Ce n'est pas ce que nous recherchons. Ma proposition est bien de trouver des moyens de changer cette culture du tout-voiture. Aujourd'hui, nous prenons la voiture pour emmener nos enfants. Quand ils sont autonomes, on pourrait imaginer de leur dire : "écoute, tu as les transports, en plus, c'est gratuit, alors vas-y ! Prends ton autonomie..."

Ensuite, je sais que sur l'année 2019, la CARENE met l'accent sur le PDU. À une époque, c'était le PDE, le PDIE. Aujourd'hui, c'est le PDU. Peu importe. Sur les transports en commun, le covoiturage et les modes doux, la CARENE s'est rapprochée de parcs d'activités comme celui que je connais le mieux, aujourd'hui, celui de Brais, où des entreprises s'engagent. Il y a des conventions entre la CARENE et les entreprises. Tout cela est mis en avant et tous ces éléments seront une somme de réponses à la problématique du climat qui nous entoure. À cet égard, je n'ai aucun problème. Mais je voulais revenir sur ma proposition, qui était une gratuité test visant une population limitée et notamment, nos plus jeunes.

Merci. »

### Christophe Cotta

« Merci de me donner la parole, parce que je voudrais m'exprimer ici au nom de Saint-Nazaire mais surtout, de mon titre de délégué aux mobilités à la Ville de Saint-Nazaire, amené à avoir eu à discuter avec la CARENE sur la délibération qui nous est proposée, pour exposer les trois motifs de satisfaction que nous avons, aujourd'hui, à voir cette proposition présentée devant vous.



Le premier motif de satisfaction, c'est d'abord la cohérence des compétences. Aujourd'hui, le territoire a cette compétence qui n'est plus celle des transports, mais celle des mobilités de la CARENE, qui a posé que l'ensemble du panier soit au même endroit et non dispersé entre les communes et l'agglomération. À cet égard, il était essentiel qu'à un moment donné, cette discussion arrive et aboutisse de la manière dont elle vient d'être réalisée. C'est d'autant plus vrai que lorsque nous avons, nous, lancé le plan de concertation "vélo" à la Ville de Saint-Nazaire, les associations nous avaient déjà alertés sur le fait qu'à un moment donné, il fallait passer à un stade supérieur de réflexion sur le territoire, que l'on ne pouvait pas réaliser le plan "vélo" d'une ville sans s'intéresser à ce qui se passait dans les autres et que dès lors, la CARENE devenait un interlocuteur indispensable.

Le deuxième élément de satisfaction, c'est le levier financier, qui sera bien plus important que celui que nous pouvions avoir, puisque c'est dix fois ce que nous avons prévu de dépenser. C'est donc un effet démultiplié, qui, je l'espère, va changer le paysage urbain pour que le vélo soit encore plus ce qu'il est aujourd'hui et que ce soit ainsi partout dans la CARENE, dans les zones rurales, les zones d'emploi et les zones très urbaines, centres bourg et centres-ville.

Et le plus important des motifs, c'est la cohérence politique. Il était essentiel pour nous de le vérifier. En effet, ayant lancé une consultation pendant un an auprès des habitants et des associations de Saint-Nazaire, il aurait été pour nous absolument impensable qu'ayant consulté les uns et élaboré avec eux un plan "vélo" pour le mettre en application, nous, Ville de Saint-Nazaire, nous donnions cette compétence à la CARENE et que nous soyons un peu trahis, entre guillemets, parce que nous n'aurions pas vérifié auparavant que nous étions sur la même longueur d'onde. À cet égard, cette cohérence politique existe. Nous l'avons vérifié et nous sommes sûrs que ce plan de la Ville de Saint-Nazaire ne sera pas trahi. Au contraire, il a trouvé là une force supplémentaire.

Ce sont les trois motifs, mais celui de la cohérence politique était pour nous essentiel. C'est d'ailleurs souvent celui qui revient dans les relations que nous pouvons avoir avec la collectivité. La cohérence politique était essentielle parce que nous ne pouvions pas, nous, accepter que soit trahie la parole d'habitants au motif que techniquement, financièrement, c'était ailleurs qu'il fallait prendre la décision. À cet égard, je suis extrêmement rassuré.

Merci. »

## Claude Aufort

« Christophe Cotta a dit un certain nombre de choses que je voulais indiquer. Je ne reviendrai donc pas dessus. J'avais noté quelques points complémentaires à ce qui a été dit, mais je suis tout à fait en accord avec ce que tu as exposé ici. Je le dirai d'autant plus que je le poserai par rapport à Trignac, et cela fera un contrepoint à l'intérêt des autres villes par rapport à la Ville de Saint-Nazaire.

Avant d'aborder mon point de vue à partir de Trignac, je dirai qu'en effet, cette prise de compétence montre que sur la compétence "vélo", il faut une organisation, il faut une offre, il faut des aménagements et donc, des investissements. Et c'est ce qui, en effet, fonde une cohérence, politique, certes, mais aussi territoriale.

Je reprendrai cette cohérence territoriale en la situant par rapport à Trignac. C'est pour nous un vrai renversement, cette compétence « vélo », parce qu'auparavant, quand on a réfléchi aux axes routiers, on a toujours eu l'impression, dans des villes comme la mienne, que ces petites villes étaient mises au service d'autres villes et qu'à partir de là, on pouvait les couper, les compartimenter. Elles n'avaient pas d'importance. On les coupait pour aller de l'autre côté, de l'autre côté de l'eau, comme on dit. On coupait pour aller vers La Baule, éventuellement, ou l'on pouvait couper pour faire l'entrée de Saint-Nazaire. Les villes étaient partagées. La route et ces grandes voies autoroutières cassaient les villes et montraient aux habitants qu'ils n'avaient pas beaucoup d'importance par rapport à d'autres projets. Je trouve que ce projet-là, pour peu que nous le portions et que nous lui donnions en effet du sens politique, permet de reparler de ramifications, de retissage de l'urbain. On ramifie, et cela, c'est quelque chose d'essentiel.

Un autre point est également important. Nous avons beaucoup parlé du tourisme, mais on parle là aussi de la possibilité de se déplacer entre le domicile et le travail. Cela me semble également un élément très important.

À partir de là, je voulais poser le fait que c'est bien le sens d'une communauté d'agglomération que d'être celle qui ramifie les communes entre elles et qui donne de la cohérence à son territoire. »

## Le Président

« C'est aussi le sens du débat que de faire des propositions. S'agissant de celle qui est faite, je demande au Président de la STRAN de ne jamais répondre directement, positivement ou négativement, sans regarder les impacts financiers, parce que dans la clientèle de la STRAN, il y a aussi beaucoup de jeunes. Je ne sais pas combien ils pèsent dans le chiffre d'affaires de la STRAN, d'abord parce qu'il n'y a pas de concurrence avec l'automobile, puisqu'ils n'ont pas le permis de conduire, et ensuite, parce qu'il faut regarder tout cela avec pragmatisme. Il faut peut-être aussi regarder ce qui peut se passer en termes d'innovations dans d'autres collectivités comparables à la nôtre et étudier les impacts.

Mais nous pourrions aussi avoir plusieurs débats, et c'est d'ailleurs, de mon point de vue, le sens des élus politiques que nous sommes. Faut-il rendre gratuit le transport pour l'ensemble d'une classe d'âge, par exemple, de 10 à 14 ans, ou élargir la tarification solidaire ? Est-ce que l'on dit : parce que vous avez tel âge, c'est gratuit, sans prendre la famille en considération ? Ou ne faut-il pas utiliser ce que l'on perdrait pour augmenter la tarification solidaire afin d'aller toucher un plus grand nombre ? C'est un débat politique que nous pourrions éventuellement avoir.

Autre élément, je n'avais pas ces chiffres en tête, mais j'ai interrogé le directeur général des services de la Ville : pour un jeune ou une jeune fille qui souhaite s'abonner à héliYce, cela coûte 14 €. Mais j'entends le fait de construire un élément de pédagogie pour favoriser, pour sensibiliser, pour que demain, le transport collectif devienne plus un réflexe que ce n'est le cas pour ma génération. En même temps, quand on se déplace dans la ville centre, moi, j'ai fait régulièrement Méan – Saint-Marc à vélo ou à pied, des questions peuvent aussi se poser pour des jeunes de l'agglomération, quand ils habitent dans une autre commune et qu'ils veulent se rendre à des événements culturels ou dans un cinéma. Il faut regarder cela avec pragmatisme. Je ne ferme la porte à rien. Il faut faire du benchmark, et le PDU est là pour que l'on y réfléchisse. Mais quant à l'option politique, je me méfie de la bonne idée : est-ce que la tarification sociale répond bien, est-ce que l'on peut l'accélérer, est-ce qu'elle est pertinente ? Je me méfie aussi, mais c'est peut-être aussi ma culture ou en tout cas, l'une de mes sensibilités, parce que quand on commence à segmenter des populations suivant des critères d'âge, on peut imaginer tout type de critères, derrière. Je considère que le critère financier, le taux d'effort, est important. Pour un jeune de 16 ans, suivant la famille dans laquelle il est, l'effort n'est pas le même selon que les deux parents travaillent avec un niveau de revenu extrêmement important, que les deux sont smicards ou que les deux sont au chômage. De mon point de vue, il faut aussi apprécier ces sujets. »

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n° 22 – Administration générale – Administration générale – Prise de compétence facultative « contribution annuelle au service départemental d'incendie et de secours » – Versement des contributions au budget du SDIS – Modification des statuts de la CARENE – Approbation

### Martin Arnout

Cette délibération vise à transférer le versement des contributions des communes, actuellement, vers le SDIS, à la CARENE. Cette mesure peut paraître anodine, mais financièrement, elle ne l'est pas pour l'ensemble des communes de la CARENE, puisque lorsqu'aujourd'hui, on fait la somme des contributions des dix communes de l'agglomération au budget du SDIS, cela représente 5 ou 6 M€ qui sont versés annuellement. C'était en tout cas un montant de cet ordre en 2018.

Le SDIS a décidé de revoir le mode de calcul de ces contributions pour de bonnes raisons, a priori, puisque le mode de calcul était assez ancien : il datait de 2003. Et certaines évolutions n'ont pas été prises en compte depuis, notamment des évolutions fiscales, par exemple la réforme de la taxe professionnelle. La base sur laquelle étaient calculées les contributions des différentes communes a un peu changé depuis cette époque. Autre exemple, sachant que la population est prise en compte dans la contribution de chaque commune, ce qui est bien normal, seule une partie de la

population était prise en compte. On ne prenait pas en compte la population touristique qu'il peut y avoir dans certaines communes, population qui joue dans les interventions du SDIS.

Le SDIS a donc décidé de modifier les critères qui permettent de calculer les contributions de l'ensemble des communes. Ce seront la population DGF et le potentiel financier de chaque commune qui seront désormais pris en compte. Dès lors, chaque commune du département verra sa contribution modifiée, parfois de manière minimale, mais très souvent, de manière très importante, et dans un délai assez court.

Pour ce qui concerne la CARENE, sept communes voient leur contribution augmenter assez sensiblement dans la période. Il est prévu un lissage de cette augmentation sur cinq ans. La commune de Besné voit sa contribution de près de 41 000 €, sachant qu'actuellement, elle est de 52 000 €. Cela représente environ 78 % d'augmentation. Pour La Chapelle-des-Marais, c'est une augmentation de 59 000 € (+85 %). Pour Pornichet, ce sont +117 000, soit +23 %. Pour Saint-André-des-Eaux, c'est une augmentation de près de 101 000 € (+96 %). Pour Saint-Joachim, ce sont +43 000 €, soit près de 50 % d'augmentation. Pour Saint-Malo-de-Guersac, c'est une augmentation de 38 000 €, soit près de 68 %. Pour Trignac, l'augmentation est de 20 000 €, soit 8 %. Ces augmentations sont liées au changement des critères. Les trois autres communes de l'agglomération voient au contraire leur cotisation baisser de manière significative : Donges, avec -209 000 €, soit une diminution de 41 %, Montoir-de-Bretagne, avec -324 000 €, soit -50 %, et Saint-Nazaire, -603 000 €, sur un total de 3,3 M€, soit -18 %. C'est l'impact de la fiscalité et des questions liées à la population.

Cette réforme s'applique à partir de 2018, avec un lissage jusqu'en 2023. Les chiffres cités seront en vigueur en 2023.

Pour l'instant, la délibération prévoit simplement de transférer la compétence à la CARENE. Un travail sera réalisé et chaque commune sera amenée à délibérer dans le cadre de ce transfert. Il est envisagé d'annuler purement et simplement l'augmentation de la contribution des sept communes concernées dès 2019, au lieu d'avoir une augmentation régulière sur les cinq prochaines années. Il est donc proposé, à l'occasion de ce transfert, une prise complète de l'augmentation par la CARENE, sachant qu'il y aura un blocage à travers l'attribution de compensation de ce qui est payé aujourd'hui par chaque commune.

Cette délibération propose donc une solidarité communautaire très renforcée et très importante pour l'ensemble des communes de la CARENE.

### **David Pelon**

Techniquement, y aura-t-il un transfert avec la CLECT ?

### **Martin Arnout**

Oui.

### **David Pelon**

De quel montant sera diminué le fonds de compensation de chaque collectivité ?

### **Le Président**

Martin Arnout reprendra la parole pour répondre aux différentes interpellations.

### **Lydia Meignen (en tant que membre du conseil d'administration du SDIS 44)**

Le projet stratégique 2016-2021/2021-2026 du SDIS a été voté il y a dix-huit mois. Les engagements pris en faveur de l'efficacité du SDIS et de la qualité du service rendu à la population de Loire-Atlantique prennent corps. En parallèle, le

SDIS a également dû s'adapter aux évolutions démographiques, institutionnelles, fiscales et réglementaires. Cela a conduit à revoir les modalités de calcul des contributions « incendie » des communes et intercommunalités. Ce nouveau mode de calcul permettra de réduire les écarts de contribution en euros par habitant et de rééquilibrer la participation des différentes collectivités. Cette adaptation permet d'améliorer la gestion tout en maintenant une qualité des services sur l'ensemble des territoires.

## Jérôme Dholland

À titre de complément au sujet des montants indiqués par Martin Arnout, quand ces montants sont imposés aux communes dans un contexte où elles doivent être vigilantes aux dépenses de fonctionnement et où la contrainte de les limiter à 1,2 %, même si elle n'est pas contractuelle, existe bel et bien, ces augmentations étaient particulièrement sensibles. Il convient de remercier la CARENE pour le travail réalisé et pour l'effort de solidarité porté par l'ensemble des communes et que porte l'agglomération pour répondre à cet enjeu important. Il ne faut pas néanmoins perdre de vue, même si le lien au SDIS se détend un peu, le rôle des casernes qui existent dans les communes et la complémentarité dans les secours. Des décisions trop hâtives sur des aspects purement comptables pourraient parfois couper d'une capacité de secours, et en plus, d'un lien social très important dans un certain nombre de communes. Chaque commune devra délibérer sur ce sujet via ce transfert, et les Conseils municipaux, en tout cas celui de Saint-André-des-Eaux, apporteront une attention toute particulière à ce point, sachant que dans un certain nombre de projections, il y a une volonté de fermer certains centres au profit de centres quasiment uniquement professionnels. Or les centres volontaires sont aussi une cheville ouvrière très importante dans les secours à la population.

## Le Président

Martin Arnout est invité à répondre aux interpellations formulées.

## Martin Arnout

En réponse à M. Pelon, les augmentations citées pour chaque commune sont celles qui sont prévues par le SDIS. La mesure envisagée est que la CARENE prenne en charge l'ensemble de ces augmentations pour que ce soit neutre pour l'ensemble des communes. Il y a néanmoins un calendrier. La délibération qui a été présentée vise à modifier les statuts de la CARENE pour permettre cette prise de compétence. Dans un délai de trois mois, l'ensemble des communes devront délibérer à la majorité qualifiée. Un arrêté préfectoral prononcera ensuite le transfert et en mai 2019, la CARENE aura la possibilité de proposer un rapport d'évaluation des charges transférées. C'est à ce moment que matériellement et officiellement, les charges seront évaluées. Il devra ensuite y avoir des délibérations concordantes des communes prises à la majorité qualifiée et en septembre ou octobre, une délibération du Conseil communautaire. La démarche est assez similaire à celle suivie pour les autres transferts de compétence.

L'objectif est que la CARENE compense totalement ces augmentations. Cela incombera au budget de la CARENE dès 2019 et cela représentera un surcoût de 1 M€ pour l'année prochaine pour le budget de l'agglomération.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : R. Belliot)*

## Délibération n° 23 – Administration générale – Administration CARENE – Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire – Conseil de surveillance et Conseil de développement – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

## Le Président

Les personnalités qualifiées siégeant au Conseil de surveillance et du Conseil de développement du Grand Port maritime arrivant en fin de mandat, il est proposé de les reconduire à l'identique, à savoir :

- au Conseil de surveillance : David Samzun, Président de la CARENE,
- au Conseil de développement : David Samzun, Michèle Lemaître, François Chéneau et Éric Provost.

## Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« Le groupe des élus communistes et républicains approuve cette proposition de candidature. Nous ne doutons pas, en effet, que nos délégués CARENE sauront défendre l'avenir du Port et soutenir le projet Écocombust porté par les salariés de la centrale thermique de Cordemais et de la direction d'EDF. Ce projet est conforme aux objectifs de transition écologique que nous nous sommes fixés au début de cette séance. Rappelons qu'il s'agit de remplacer progressivement le charbon par des pellets fabriqués à partir de déchets verts reconditionnés. Les émissions de gaz carboniques seraient captées puis valorisées par la culture de micro-algues, elles-mêmes méthanisées, délivrant ensuite du biogaz et des engrais.

Il s'agit donc de préserver le climat et 1 200 emplois, dont 360 salariés d'EDF, 250 prestataires permanents et des centaines d'emplois induits. Il s'agit également d'assurer les besoins en électricité des habitants de notre territoire.

Nous rappelons que le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a adopté un vœu demandant à ce que le projet Écocombust soit inscrit dans le contrat de transition écologique de Nantes Métropole, d'Estuaire et Sillon et de la CARENE.

De plus, c'est un projet élaboré par les personnels et leurs syndicats, soutenus par leur direction. En faisant cela, on laisse enfin transparaître que la réussite du Port de Nantes Saint-Nazaire n'est pas simplement due à des élus et à des patrons ouverts et dynamiques qui travaillent main dans la main. Soutenir ce projet, c'est mettre en valeur les compétences de cette population laborieuse que notre agglomération ne met jamais en lumière dans nos rencontres grand public.

Pour avoir assisté à la soirée de rentrée 2018 de la CARENE, par ailleurs très intéressante, qui s'intitulait "Les intelligences s'épanouissent à Saint-Nazaire", il a été question d'intelligence de la CCI, de l'université, des grandes entreprises du territoire, des réseaux économiques, de notre institution, qui sait si bien travailler avec ses partenaires, mais on aurait pu aussi parler d'éducation permanente, de formation, qui font appel à l'intelligence des ouvriers et employés de nos entreprises. Ce sont eux qui créent la richesse de notre bassin d'emploi. C'était la même chose à la rentrée de la CARENE 2016, où il avait été question des quais intelligents. Tout avait été évoqué dans le sens de la rentabilité et de la compétitivité des installations portuaires, mais on n'avait même pas effleuré ce que les nouvelles technologies pouvaient apporter comme confort aux travailleurs portuaires. Et c'était encore la même chose lors de l'inauguration du boulevard des Apprentis, dont on a d'ailleurs omis d'expliquer le nom. Les seuls représentants du monde en bleu de travail, c'étaient les quatre opérateurs qui manipulaient les colis gigantesques. On les a remerciés, mais ils n'étaient pas à la tribune. Comment s'étonner ensuite de la méfiance des salariés les plus modestes et parfois, les plus précaires, à l'égard de leurs élus ? Sachons les associer à nos réussites. N'aura-t-on pas, à travers ce dossier, l'occasion de les rendre visibles ?

Merci de votre attention. »

## Le Président

« J'allais dire, Madame Rougé, que je partage pleinement votre intervention jusqu'à Cordemais, parce que vous avez raison. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais pour avoir visité Cordemais il y a un an, un an et demi, vous avez omis les montants des investissements qui ont été réalisés il y a peu de temps dans cet appareil productif qui seraient "foutus en l'air". Et je commence à me demander si ce n'est pas une image de marque de ce territoire que de faire des investissements, de "foutre le pognon en l'air" et de ne pas aller jusqu'au bout de ses projets. Et je dois vous dire aussi ma confiance – ce n'est pas une promesse –, parce que je vois le gouvernement et l'inconséquence de celui-ci, quand, en deux heures, il vient de changer de point de vue sur les annonces qu'il avait faites le 14 décembre : il a annoncé qu'il revenait dessus, notamment sur le chèque énergie, il y a une heure et demie, et qu'il faut relire aujourd'hui parce qu'il vient de revenir sur sa décision. Alors sur Cordemais, l'espoir est permis, mais le match n'est pas gagné.

Par contre, après, en tout cas dans ma responsabilité de Président et, comme mes autres collègues, de Maire, et comme l'ensemble des élus, je crois que nous n'avons pas intérêt, les uns ni les autres, à opposer les hommes et les femmes, qu'ils soient chef d'entreprise, actionnaires ou salariés, quels que soient leur qualité et leur grade dans ces entreprises. Nous parlons bien des entreprises. Je ne tiendrais pas nécessairement le même propos sur le Port. Parce que bien évidemment, la réussite de l'ensemble des entreprises, ici, de toutes les entreprises, que je ne vais pas citer, c'est bien sûr parce qu'il y a des capitaines d'industrie, des hommes et des femmes qui sont amoureux du territoire, je le dis souvent. Nous avons la chance de ne pas avoir de grands patrons qui passent simplement ici pour remplir leur carnet de visites et qui sont cotés au CAC 40. Nous avons des hommes et des femmes qui sont plutôt sur des temps longs. Pour preuve, regardez nos grands chefs d'entreprise. Et nous avons un savoir-faire exceptionnel, une histoire exceptionnelle, un amour exceptionnel du travail industriel, du beau geste, quel que soit l'ingénieur, l'ouvrier, celui qui est dans les ateliers, celui qui est à bord...

Vous avez omis, mais je sais bien que ce n'est pas volontaire, vous l'avez dit pour Cordemais : je crois que les corps intermédiaires et, pour faire simple, les organisations syndicales, ont été maltraités depuis des années. Et les organisations syndicales ont un rôle déterminant à jouer. Mais j'ai aussi une inquiétude, lorsque je regarde tout simplement les taux de participation, dans nos collectivités ou dans les grandes entreprises de ce bassin. Quand on voit qu'aujourd'hui, on a des représentants élus avec 35 ou 40 %, permettez-moi cette vulgarité, mais "bienvenue dans le club !", parce que l'on fait le reproche aux élus, et je l'évoquais à l'hôpital avec Franck Hervy : quand je vois les taux de participation, je suis inquiet. Cela veut bien dire que quelque chose ne fonctionne pas, que ce soit dans le collège de la population, de nos électeurs, ou simplement dans les entreprises. Je ne chercherais pas à opposer les succès, dans le monde de l'entreprise. Quand on a la fierté de sortir ses plus beaux avions, ses plus beaux moteurs, les blindés, c'est bien parce que c'est une entreprise et son ensemble. Il faut être vigilant, peut-être ne le sommes-nous pas assez, mais je crois que cela fait partie, là aussi, de la culture du territoire.

Sur le Port en tant que tel, oui, bien sûr, l'économie portuaire, qui est une économie pratiquement basée sur l'ensemble d'une énergie qui n'est pas l'avenir, il faut que nous préparions, que nous accompagnions, que nous aidions cette transition. Et Cordemais en est l'exemple premier, et nous devons aller sur ces sujets. En tout cas, il faut tenter l'expérience. Moi, je ne dis pas qu'elle va fonctionner : je ne suis pas ingénieur, je n'ai pas cette compétence en termes de développement économique. Mais il faut pouvoir les aider et les accompagner. Et il faut aussi que premièrement, l'État, deuxièmement, le Port et aussi, l'économie portuaire, soient parfois également interrogés. Quand je suis au Conseil de surveillance du Port, je peux vous dire que parfois, je ne sais pas qui est le patron... Je n'ai pas l'âme d'un patron, mais j'ai le sentiment que le Port a un fonctionnement assez ubuesque et particulier, et que le Port est la colonne vertébrale de l'ensemble des entreprises, que l'on soit chef d'entreprise ou que l'on soit salarié, et quel que soit son grade.

L'avenir du Port est un sujet déterminant. Encore faut-il que l'on retrouve parfois un peu de bon sens et de sérieux. Cela n'empêche pas, après, la lutte, le conflit, les oppositions. Mais à un moment ou à un autre, nous ne pouvons pas, et nos clients, des clients mondialisés, ne peuvent pas être dépendants simplement du fait du prince de deux hommes qui s'opposent et qui ferment le Port pendant quatre jours, puisque c'est cela, la situation.

C'est un sujet majeur pour l'avenir de ce territoire. »

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national)*

#### **Délibération n° 24 – Administration générale – Conseil de développement de la CARENE – Évolution de la composition du Conseil de développement – Approbation**

#### **Le Président**

Cette délibération vise à approuver l'intégration d'une nouvelle personnalité au sein du Bureau du Conseil de développement, en l'occurrence, M. Roger Décobert.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national)*

### **Délibération n° 25 – Commission Développement économique et attractivité – Schéma d'accueil des entreprises – Délibération cadre – Approbation**

**Michèle Lemaître**

Cette délibération est extrêmement développée et fouillée. Une synthèse est proposée.

La compétence « développement économique » est l'une des premières compétences confiées à la CARENE à sa création. Elle concerne au premier chef le foncier et l'immobilier à destination des entreprises, sujets sur lesquels la CARENE, en tant qu'EPCI, est la collectivité chef de file. C'est pourquoi elle a souhaité, en 2017, retravailler sa stratégie foncière et immobilière au travers de l'élaboration d'un nouveau schéma d'accueil des entreprises. Ce schéma sans portée réglementaire fixe un cadre stratégique global à l'action de la collectivité pour les cinq prochaines années, alimente l'élaboration du plan local d'urbanisme mais aussi le PDU et le PCAET. C'est donc un enjeu majeur de compétitivité économique qui est posé. Ce SAE doit permettre de compléter et de consolider l'offre de parcs d'activités du territoire, de veiller à ce qu'il y ait assez d'offres immobilières adaptées à chaque stade du développement d'entreprises, allant de la pépinière à l'hôtel d'entreprise et au parc privé. C'est aussi un enjeu de développement durable, car ce développement économique doit aussi être responsable en limitant la consommation foncière et l'impact sur l'environnement.

Ce SAE affirme des ambitions fortes en termes de production foncière immobilière. Il est fondamental de pouvoir disposer en permanence d'une offre adaptée et attractive pour les entreprises. Il est nécessaire de sanctuariser les possibilités d'extension de parcs identifiés, ceux de Brais et des Six Croix, mais aussi d'optimiser le foncier existant en activant les friches et en développant des produits immobiliers tels que des villages d'entreprises.

En matière tertiaire, les pôles à consolider doivent être en priorité le secteur gare TGV – centre-ville de Saint-Nazaire ainsi que Cadréan, à Montoir, pour finaliser les projets engagés.

Il s'agit aussi de mieux consommer le foncier, compte tenu de sa rareté. L'objectif est ainsi de passer de 13 ha de consommation moyenne annuelle sur les dix dernières années à 9 ha par an sur la période de 2019 à 2025, afin de conserver un potentiel important. Des règles de commercialisation sont à généraliser pour optimiser ces implantations d'entreprises ainsi que le terrain consommé.

La CARENE cherchera aussi à mettre en place une stratégie foncière partagée avec le Grand Port maritime pour renforcer les synergies.

Une amélioration continue sera recherchée pour garantir l'attractivité du territoire en complétant l'offre de services des parcs. Les entreprises du parc de Cadréan, par exemple, demandent de la restauration et des crèches pour leur personnel, du haut débit et des managements de parc. Ces sujets sont déjà à l'étude. Il s'agit aussi de développer des parcs écoresponsables pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat, de développer les énergies renouvelables et de mieux communiquer sur l'offre foncière et immobilière de la CARENE, en particulier vers les entreprises extérieures au territoire.

Ce SAE constitue l'un des volets importants de la stratégie de développement économique du territoire et d'un cadre d'action pour les prochaines années.

Vivien Duthoit est invité à présenter ce nouveau schéma.

**Vivien Duthoit**

En termes de diagnostic, le niveau d'activité économique est très élevé actuellement sur le territoire de la CARENE, avec de très bonnes perspectives pour les prochaines années, ce qui implique des impacts sur les besoins fonciers et immobiliers des entreprises, qui sont déjà constatés dans un certain nombre de secteurs, notamment en matière industrielle, mais également dans d'autres domaines, comme celui des services. Il existe donc des secteurs sur lesquels il y a des tensions en termes de rapport entre l'offre et la demande. Un autre secteur géographique aujourd'hui sous tension est l'est de l'agglomération, en rétro-portuaire. Cette tension intervient d'autant plus que le contexte local est assez contraint sur le plan du foncier économique, compte tenu des risques environnementaux ou technologiques, voire d'innovation, des servitudes d'urbanisme liées à la présence d'infrastructures sur le territoire. En conséquence, l'offre foncière est relativement rare et contrainte.

Il existe sur le territoire deux grands aménageurs publics : le Grand Port maritime, qui dispose aujourd'hui de 130 ha, et la CARENE, qui a 65 ha de disponibilités, c'est-à-dire de terrains disponibles à environ trois ans. Cependant, le Grand Port maritime ne propose que des terrains sous autorisation d'occupation temporaire. Ils ne sont donc pas à la vente, contrairement à ceux de la CARENE. De plus, le Grand Port n'autorise les implantations d'activités que si elles génèrent du trafic maritime. Les deux offres ne peuvent donc pas être assimilées de manière automatique. Dès lors, il est important de déterminer une stratégie de commercialisation pour les terrains relevant de la CARENE, dans ses vingt parcs d'activités.

La consommation était d'environ 13 ha par an entre 2007 et 2016. Si l'on applique les mêmes tendances dans la durée, aujourd'hui, sans extensions de zones d'activités, la disponibilité serait de près de cinq ans en termes d'offre foncière, ce qui est très peu, compte tenu du dynamisme économique du territoire. Si les extensions aujourd'hui en projet sont engagées, en l'occurrence, Brais sud ou la deuxième tranche de l'extension de la zone des Six Croix, à Donges, le stock serait mécaniquement porté à environ neuf ans de disponibilités. Si rien n'est fait, il y a un risque de se retrouver en situation de pénurie foncière et la CARENE sera dans l'incapacité d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et leurs projets et d'accueillir des entreprises extérieures au territoire qui souhaiteraient s'installer.

L'enjeu de ce schéma d'accueil des entreprises est de pouvoir garantir le développement économique du territoire en ayant une offre foncière et immobilière qualitative disponible en permanence à court, moyen et long terme et répondant à la demande des entreprises. Cela implique donc d'allonger la durée de vie du foncier économique et d'avoir toujours une offre foncière et immobilière disponible en permanence.

Le premier objectif est de produire du foncier et de l'immobilier adaptés aux besoins des entreprises, d'où l'enjeu des extensions mais aussi celui de la qualité de l'offre qui sera proposée. À cet égard, le premier levier d'action est d'anticiper la saturation des zones d'activités, donc de sanctuariser les projets d'extensions cités précédemment en étant plus vertueux sur les zonages économiques qui sont en dehors de ces extensions de zones d'activités. Le deuxième consiste à travailler sur l'existant en activant les friches industrielles qui existent aujourd'hui à Brais et à Cadréan, notamment, qui peuvent constituer une offre complémentaire, avec des modèles économiques à trouver. Il s'agit également de développer des produits immobiliers. Lorsque l'on crée un village d'entreprises, on divise en moyenne par trois la consommation foncière par rapport à la consommation de ces entreprises si elles s'étaient implantées seules sur un terrain. La CARENE doit donc développer des villages d'entreprises, comme elle le fait déjà depuis quelques années, notamment avec la Sonadev, mais également avec des acteurs privés. Un autre levier d'action est l'accompagnement du parcours résidentiel des entreprises, en proposant une offre immobilière et foncière à chaque stade de développement, de la pépinière à l'hôtel d'entreprises et au marché privé, et ceci, pour tous les secteurs : artisanat, industrie et tertiaire. Enfin, il convient d'affirmer et de densifier les pôles tertiaires existants, notamment celui à côté de la gare mais également celui d'Icare, à Montoir, qui concerne plutôt du tertiaire industriel.

Le deuxième objectif est d'agir sur le foncier existant, c'est-à-dire de consommer mieux et d'être plus responsable en termes de consommation foncière. Le schéma d'accueil affiche ainsi l'ambition de réduire de 45 % la consommation foncière par an par rapport à la période précédente. Cela signifie passer de 13 ha de consommation moyenne à 9 ha par an sur la période 2019-2025. Cela veut dire aussi qu'il faut proposer une solution qui correspond toujours aux besoins des entreprises et maximiser le ratio entre l'emploi et le mètre carré commercialisé pour intensifier l'impact en termes d'emplois. En termes plus opérationnels, il s'agit d'optimiser le foncier, donc de préciser les règles de commercialisation, en vendant les terrains au plus juste en fonction des besoins actuels des entreprises et leur permettant, par des pactes



de préférences, de faire des extensions futures. Il s'agit ensuite de requalifier les zones vétustes et peu attractives, notamment la zone des Pédras, à Saint-André-des-Eaux, et la zone Altitude, à Trignac, voire également les secteurs des Rochettes et des Noës, à Montoir-de-Bretagne. Par ailleurs, un levier d'action important consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion foncière et d'implantation commune avec le Grand Port maritime. Il convient enfin de spécialiser le foncier existant en lui conférant des vocations principales pour que l'installation des entreprises soit la plus harmonieuse et la plus pertinente possible.

Le troisième objectif est celui de l'attractivité et qualité générale des parcs d'activités. Ceci implique d'abord de développer l'offre de services : crèches, restaurants, très haut débit, qui sont des enjeux de qualité de vie et de conditions de travail dans les parcs d'activités. Le deuxième levier est le marketing de l'offre. Il s'agit d'obtenir éventuellement une certification des parcs d'activités, notamment autour de la responsabilité sociale et environnementale et d'avoir une action de promotion plus offensive. Enfin, il faut développer des offres écoresponsables, notamment en incitant les entreprises qui s'installent dans les parcs d'activité ou qui ont des projets à mettre en place des énergies renouvelables dans leurs bâtiments ou à avoir des bâtiments plus vertueux en termes de consommation énergétique.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 26 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales – Définition de l'intérêt communautaire**

##### **Jean-Claude Pelleteur**

Cette délibération est extrêmement importante pour les communes parce qu'elle fait appel à la solidarité de la CARENE.

Depuis la loi NOTRe, adoptée en 2015, la CARENE est compétente de plein droit en matière de développement économique, en lieu et place des communes. La seule exception concerne la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales, dont l'intérêt communautaire doit faire l'objet d'une définition d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le commerce est un sujet majeur pour le territoire. C'est un secteur économique important en termes d'emploi, qui est soumis aujourd'hui à des évolutions majeures liées au développement d'Internet et aux changements de mode de consommation. Le commerce de proximité reste par ailleurs un enjeu essentiel pour la qualité de vie des habitants et le dynamisme des communes. Comme cela a été affirmé dans le projet d'agglomération, l'objectif de la CARENE, partagé avec ses dix communes membres, est de parvenir à un développement commercial équilibré sur le territoire, en confortant à la fois l'attractivité de tous les centres-ville des dix communes et le dynamisme des parcs commerciaux des périphéries. Ceux-ci, bien que nécessaires à l'activité économique et répondant à la demande de nombreux consommateurs, doivent faire l'objet d'une réelle vigilance pour limiter les effets de concurrence avec les centres-ville.

Comme le précise la délibération, la politique locale du commerce du territoire, mise en œuvre de manière partagée entre la CARENE et les communes, devra répondre aux grands enjeux suivants :

- dynamiser le centre-ville de Saint-Nazaire, cœur d'agglomération ;
- sauvegarder le commerce des centres-bourg et conforter les pôles commerciaux de proximité ;
- maintenir l'attractivité des périphéries commerciales, en recherchant la complémentarité avec les différents centres-ville ;
- garantir une offre commerciale animée toute l'année, au bénéfice des habitants comme des touristes.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé une répartition des compétences qui ne bouleverse pas la situation existante, en confortant les communes dans leur rôle de proximité, dans l'accompagnement des commerçants ou la gestion des halles et marchés. La CARENE, pour sa part, a vocation à intervenir là où elle est la plus utile et la plus efficace, en mettant des outils à la disposition des communes, qu'il s'agisse de chartes ou de schémas de développement commercial, d'ingénierie ou d'observation commerciale, de promotion économique et de prospection d'enseignes

nationales, d'aides financières individuelles aux commerçants, par exemple pour la rénovation des vitrines, et du portage immobilier commercial, en soutien aux centralités.

La principale évolution proposée par rapport à l'existant concerne ce dernier point. En effet, jusqu'à présent, chaque commune devait intervenir par ses propres moyens pour acheter, rénover et commercialiser des locaux commerciaux vacants ou fragilisés situés dans son centre-ville. C'est le cas de Saint-Nazaire aujourd'hui, mais ce besoin existe également dans d'autres communes. Il est donc proposé que la CARENE puisse, à l'avenir, intervenir en matière de portage de l'immobilier commercial, en soutien aux centralités communales, dans le cadre d'un projet urbain de dynamisation d'un centre-ville ou d'une centralité commerciale secondaire délimitée géographiquement. La CARENE pourra assurer l'acquisition des locaux commerciaux, les requalifier et les remembrer, puis les mettre en location en vue du maintien d'une activité commerciale.

Concrètement, le portage des locaux commerciaux dans le centre-ville de Saint-Nazaire confié à la Sonadev sera d'intérêt communautaire à partir de janvier 2019. Pour les projets des autres communes, l'année 2019 sera consacrée à l'élaboration des projets communaux et à la mise en place des outils juridiques nécessaires, ce qui nécessite des études.

En conclusion, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les objectifs politiques en matière de commerce présentés précédemment ainsi la définition de l'intérêt communautaire de la CARENE telle qu'elle figure dans la délibération.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°27 – Commission Développement économique et attractivité – Tourisme – Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – Délégation de service public – Avenant n° 1 – Approbation et autorisation de signature**

**Jean-Claude Pelleteur**

Les délibérations 27 et 28 sont présentées conjointement. Il est proposé de les voter en bloc.

En 2017, la CARENE a décidé de confier à la nouvelle SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT) la fonction d'office de tourisme intercommunal ainsi que la gestion d'équipements touristiques communautaires. La délégation de service public signée conjointement avec la Ville de Saint-Nazaire prévoyait l'élaboration d'un projet d'entreprise devant préciser les moyens opérationnels permettant de mettre en œuvre les objectifs définis par la collectivité. Ce projet d'entreprise devait en particulier prendre en compte l'entrée en exploitation du centre de découverte de l'éolien en mer, baptisé « EOL », dont l'ouverture est prévue le 8 février 2019, au sein de l'écluse fortifiée. Les travaux d'aménagement sont en cours.

Ce projet d'entreprise, réalisé tout au long de l'année 2018 et approuvé par le conseil d'administration de SNAT, a permis de définir 40 actions à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années pour porter l'ambition du territoire en matière de tourisme et participer ainsi à son changement auprès des touristes.

Les principaux domaines couverts par le projet d'entreprise visent notamment à prendre pleinement en compte la dimension intercommunale de SNAT en développant la promotion de l'ensemble des atouts du territoire, qu'il s'agisse de la Brière, du littoral ou du tourisme industriel. Les sites de Rozé ou de Fédrun feront l'objet d'une attention particulière pour accompagner les projets en cours, en partenariat avec le Parc de Brière.

Du côté des équipements, au-delà d'EOL, il s'agira de conforter l'attractivité d'Escal'Atlantic et du sous-marin *Espadon* pour augmenter le nombre de visiteurs. L'objectif fixé est de passer de 280 000 visiteurs en 2017 à 350 000 visiteurs en 2021, à la fin de la DSP actuelle.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux et compte tenu du développement des missions d'intérêt général, il est nécessaire d'augmenter la contribution annuelle globale versée par la CARENE à la SPL. Celle-ci passerait, pour 2019, de 2 390 000 € prévus actuellement dans la DSP à 2 596 000 €, pour atteindre 2 638 000 € en 2021.

Ce projet d'entreprise prévoit de renforcer principalement des missions relevant de la CARENE, notamment la promotion touristique ou le développement des sites touristiques. Cela implique une modification de la clé de répartition, entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, de la contribution annuelle à la DSP. La nouvelle répartition sera la suivante : 69 % pour la CARENE et 31 % pour la Ville, contre respectivement 66 % et 34 % aujourd'hui.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le projet d'avenant à la DSP, qui permet de prendre en compte le projet d'entreprise SNAT, d'approuver le projet d'avenant à la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes conclue entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire prévoyant la nouvelle clé de répartition entre la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, telle qu'indiquée dans la délibération n° 28.

## Le Président

Il convient d'être optimiste au sujet du centre d'interprétation EOL puisque sur les champs de l'éolien, le jugement du Conseil d'État est attendu, sachant que des hommes, des femmes, des ateliers et des entreprises attendent de pouvoir se mettre au travail.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

*Patrice Bulting ne participe pas au vote.*

**Délibération n° 28 – Commission Développement économique et attractivité – Tourisme – Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme intercommunal de la CARENE et l'exploitation des équipements touristiques d'intérêt communautaire – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 2 avec la Ville de Saint-Nazaire**

## Jean-Claude Pelleteur

Cette délibération a été présentée conjointement avec la précédente.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

*Patrice Bulting ne participe pas au vote.*

**Délibération n° 29 – Commission Développement économique et attractivité – GIP Technocampus – Désignation de représentants de la CARENE au sein des instances – Approbation**

## Jean-Claude Pelleteur

Cette délibération concerne la représentation de la CARENE au Technocampus et au CIRV. Martin Arnout est le représentant de la CARENE au CIRV. Jean-Claude Pelleteur était le représentant de la CARENE au Technocampus. Martin Arnout a souhaité prendre les deux représentations.

Il est proposé que Martin Arnout représente la CARENE dans les deux instances en tant que titulaire et que Jean-Claude Pelleteur y soit désigné en tant que suppléant.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national)*

**Délibération n° 30 – Commission Développement économique et attractivité – Réseau de Centre-ville en mouvement – Adhésion à l'association – Versement d'une cotisation annuelle – Approbation**

## Jean-Claude Pelleteur

Centre-ville en mouvement est une association créée en 2005 à l'initiative d'élus locaux et consulaires attachés à la redynamisation et au renouveau des cœurs de villes. Elle est devenue au fil du temps l'un des interlocuteurs majeurs des pouvoirs publics en la matière et a milité de longue date pour des dispositions aujourd'hui reprises par le gouvernement dans le plan « Action cœur de ville ». Elle rassemble des acteurs venus d'horizons divers : élus, administrations, enseignes nationales, acteurs de l'immobilier et du commerce, et cherche à faciliter les croisements. Centre-ville en mouvement organise des formations, des séminaires et des visites de terrain pour partager les meilleures pratiques et démarches innovantes. C'est aussi un lieu de prospection d'enseignes nationales et d'influence pour présenter les projets de ses membres.

Compte tenu de l'importance des sujets des centres-ville sur le territoire, il est proposé que la CARENE adhère à l'association Centre-ville en mouvement.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CARENE au réseau de Centre-ville en mouvement ainsi que le principe du versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 2 000 € en 2019.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 31 – Commission Habitat – Mise en œuvre d'un programme d'intérêt général multi thématiques – Convention avec l'Agence nationale de l'habitat – Approbation et autorisation de signature**

## Jérôme Dholland

Le programme d'intérêt général contractualisé avec l'ANAH constitue l'un des outils majeurs de la politique d'amélioration de l'habitat privé ancien déployée au travers du dispositif Écorenove CARENE. Il permet de mobiliser des montants financiers conséquents au profit des habitants de l'agglomération avec, pour ce prochain programme 2019-2021, une enveloppe prévisionnelle de 6,2 M€ sur trois ans. Il permet également de minorer de 650 000 € l'effort financier de la CARENE pour l'ingénierie d'accompagnement.

Ce PIC ici proposé fait suite au précédent, qui couvrait la période 2015-2018 et qui a vu, à titre d'exemple, trois nouveaux sujets traités : le repérage et le traitement de la précarité énergétique, en lien avec les CCAS, l'accompagnement des ménages concernés par les plans de prévention des risques et la mobilisation du parc privé ancien vacant en centre-bourg dans quatre communes. Un bilan de ce programme d'intérêt général sera présenté au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le suivant, qui couvre la période 2019-2021, aura les priorités suivantes :

- la prévention et le traitement du logement indigne pour prendre en compte le vieillissement d'une part substantielle du parc construit après la Seconde Guerre mondiale ;
- le repérage et le traitement de la précarité énergétique en lien avec les objectifs du PCAET et dans un contexte de hausse tendancielle du coût des énergies ;
- l'adaptation du domicile à la perte d'autonomie dans un contexte démographique qui va voir le nombre de ménages âgés fortement croître dans la prochaine décennie ;
- la mise sur le marché de logements conventionnés avec ou sans travaux s'adressant aux publics éligibles au logement locatif social et venant donc utilement compléter l'offre publique en secteur déjà urbanisé.

Pour ces raisons, il est proposé de renouveler un programme d'intérêt général multi thématiques sur l'ensemble du territoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Ce projet a été validé par la commission locale de l'habitat le 20 novembre 2018.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer la convention au programme d'intérêt général 2019-2021 avec l'Agence nationale de l'habitat.

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 32 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat privé – Avenant n° 1 à la convention avec l'association Alisée portant sur l'accompagnement des particuliers – Approbation et autorisation de signer l'avenant**

**Jérôme Dholland**

La convention avec l'association Alisée porte sur l'accompagnement des particuliers et la mobilisation des professionnels. La Région des Pays-de-la-Loire doit produire prochainement sa feuille de route permettant de définir les missions attendues suite aux orientations de la loi de transition énergétique, qui positionne les Régions comme coordinatrices. Cette définition un peu tardive crée une difficulté à la CARENE, qui l'a amenée à discuter avec l'ADEME pour revoir la convention avec l'association Alisée, qui porte actuellement la plateforme de la communauté d'agglomération, l'une des quatre premières à l'échelle de la Région.

Dans l'attente de la feuille de route, l'ADEME se propose de prolonger d'un an le financement de la plateforme de la CARENE, ce qui lui permettra de mettre en œuvre les pistes identifiées pour participer à la massification de la rénovation énergétique et viser les objectifs de son PCAET.

Deux axes d'intervention sont prévus : l'accompagnement des particuliers, en visant les projets de travaux compatibles avec l'atteinte, à terme, du label « BBC Rénovation », et l'animation territoriale en direction des professionnels et en particulier, des entreprises, pour les inciter à s'organiser en réponse aux enjeux.

L'association Alisée a fait parvenir à la CARENE une proposition d'avenant à la convention d'accompagnement afin d'assurer ou d'accompagner la communauté d'agglomération sur la mise en œuvre des actions précitées. La proposition reste dans l'épure financière de la convention existante, pour un montant de 67 000 €. Le financement de l'ADEME, d'un montant de 95 000 € pour l'année 2019, permet de prendre en charge cette dépense ainsi que la part du poste d'assistante dédiée à la plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'avenant n° 1 à la convention avec l'association Alisée permettant de prolonger d'un an les actions engagées dans le cadre de la plateforme de la CARENE et à autorise le Vice-président en charge à le signer.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 33 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Espace info énergie à la CARENE – Nouvelle convention triennale de gestion et d'animation avec l'association Alisée – Approbation et autorisation de signature**

**Jérôme Dholland**

Depuis douze ans, l'Espace info énergie a assuré le service auprès d'habitants, toujours plus nombreux, qui ont bénéficié de conseils au téléphone ou en rendez-vous, sans compter les renseignements donnés lors de salons, conférences, visites et animations organisées par le conseiller info énergie. En outre, il appuie l'équipe de la CARENE par son expertise technique.

L'Espace info énergie est cofinancé par l'ADEME, la Région, la CARENE et CAP Atlantique, dont les habitants bénéficient également du dispositif. Le cofinancement prend la forme d'un soutien à l'association Alisée, pour lui permettre de gérer l'Espace info énergie de Loire-Atlantique, qui compte une antenne dans les locaux de la CARENE.

La participation de la CARENE au fonctionnement de l'Espace info énergie est proposée à 18 000 €, avec une valorisation de 2 000 € correspondant à la mise à disposition d'un bureau et du matériel nécessaire.

Un avenant annuel précisera le contenu du programme d'activité et ajustera le budget.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la convention triennale d'animation et de gestion de l'Espace info énergie avec l'association Alisée et Cap Atlantique pour la période 2019-2021 et à autoriser le Vice-président à signer cette convention.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 34 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Avances sur subventions habitat – Convention de partenariat avec la Sacicap CISN – Approbation de principe**

**Jérôme Dholland**

Aux termes d'une loi de 2006, les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (Sacicap) doivent consacrer l'essentiel des dividendes distribués par leurs filiales à des activités de construction en accession sociale et à des solutions de financement proposées à des propriétaires occupants modestes.

L'État ayant prolongé ce dispositif de cinq ans, le CISN propose à la CARENE une convention de partenariat pour la période 2019-2021. La Sacicap CISN viendra en complémentarité de la Sacicap Anjou Gambetta, avec laquelle la CARENE a une convention depuis l'origine du dispositif.

Une enveloppe de 210 000 € est mobilisable pour 2019. La Sacicap CISN proposera à la CARENE un projet de convention pour une mise en œuvre opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celui-ci précisera notamment les critères permettant d'attribuer les avances de subvention. Le premier motif d'intervention sera l'inscription du projet dans le plan « Action cœur de ville ».

Le Conseil communautaire est invité à approuver le partenariat avec la Sacicap CISN, qui se traduira par une convention précisant les modalités techniques.

*La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 35 – Commission Habitat – Politique en faveur de l'habitat privé ancien – Programme de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les communes de Montoir-de-Bretagne et de Donges – Avenants aux conventions de financement des travaux – Approbation et autorisation de signature**

**Jérôme Dholland**

Les modalités d'accompagnement de ces dispositifs ainsi que le financement de l'ingénierie dédiée sont définis dans la convention du programme d'intérêt général 2015-2018, contractualisé entre la CARENE et l'ANAH.

Le programme d'intérêt général pour la nouvelle période (2019-2021) venant d'être voté, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Vice-président en charge de la politique de l'habitat privé ancien à signer les avenants aux conventions de financement et de gestion des participations financières des travaux prescrits par les PPRT de Donges et de Montoir, qui se référeront donc à ce nouveau programme d'intérêt général.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 36 – Commission Habitat – Équilibre social de l’habitat – Modification relative aux garanties d’emprunt – Désignation des opérations éligibles – Approbation**

Jérôme Dholland

Le PLH approuvé en mars 2016 a modifié la stratégie d’implantation du logement social en intégrant plus fortement la préoccupation d’une mixité sociale appréhendée sur l’ensemble du territoire à une échelle fine. Ceci conduit, en matière d’équilibre social de l’habitat, à modifier les dispositions relatives aux garanties d’emprunts et les modalités de désignation des opérations éligibles. Dès lors, la logique n’est pas tant d’accorder la garantie de la CARENE pour tel ou tel produit de financement des logements locatifs sociaux mais plutôt au regard de la stratégie du territoire en matière d’habitat.

Ceci conduit à apporter deux types de modifications. Le premier aspect s’incarne par la promotion de Silène en tant qu’opérateur communautaire du logement social. En conséquence, il appartient à la CARENE de faire en sorte que l’office dispose des moyens nécessaires à l’application de la politique en faveur de l’habitat social, selon les objectifs fixés par le PLH, dont il est le principal acteur local. L’ensemble des emprunts contractés par Silène ont donc vocation à être garantis par la CARENE.

Par ailleurs, d’autres opérateurs sont amenés à intervenir en faveur de l’habitat social et très social. Le PLH prévoit que toute implantation de logements locatifs sociaux bénéficiant d’un agrément ouvrant droit à prêt soit analysée au regard des objectifs en termes de mixité et de loyers applicables selon un indicateur géographique et des enquêtes de loyers. La conformité aux objectifs du PLH de chacune de ces opérations fera l’objet d’une instruction préalable à l’accord d’agrément délivré par la CARENE au titre de la délégation des aides à la pierre de l’État, ainsi que d’une validation par la commission d’élus communautaires en charge des questions relatives à l’habitat. Cette étape validera le principe de la garantie d’emprunt.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communautaire d’autoriser la garantie de l’ensemble des emprunts souscrits par Silène et, pour les autres opérateurs, uniquement les prêts sur fond d’épargne et conditionnés par la garantie de la collectivité, tels que décrits dans la délibération, dès lors qu’ils contribuent aux objectifs du PLH.

*La délibération n° 36 est adoptée à l’unanimité.  
Le Président ne prend pas part au vote.*

**Délibération n° 37 – Commission Habitat – Compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d’accueil des gens du voyage » – Définition des tarifs pour fourniture d’eau, d’électricité et droit de place – Approbation**

Jérôme Dholland

Il est demandé au Conseil communautaire de confirmer, pour 2019, les tarifs pratiqués en 2018.

*La délibération n° 37 est adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n° 38 – Commission Grands services publics – Cycle de l’eau – Tarifs eau et assainissement collectif des eaux usées pour l’année 2019 – Approbation**

François Chéneau

Les services de production et de distribution d’eau potable, mais aussi de collecte et de traitement des eaux usées, constituent des services publics industriels et commerciaux. Leur financement est assuré exclusivement par les redevances des usagers.

En eau potable, les besoins en matière de modernisation des ouvrages nécessitent la poursuite de travaux importants dans les prochaines années, mais la prospective budgétaire du budget annexe de l'eau permet d'intégrer ces investissements sans augmenter les tarifs.

En assainissement collectif, le programme d'investissement prévu à ce stade ne nécessite pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2019.

En conséquence, il est proposé pour 2019, de n'appliquer aucune augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la part CARENE.

## Le Président

Il convient de relever que lors de cette séance du Conseil communautaire, il n'est proposé que des baisses ou une absence d'augmentation. Certains appellent cela du « matraquage fiscal ».

*La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 39 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Tarifs des diverses prestations eau, assainissement des eaux usées et SPANC pour l'année 2019 – Approbation

#### François Chéneau

La direction du cycle de l'eau est amenée à effectuer des interventions pour le compte de tiers. Il est proposé de ne pas non plus augmenter les tarifs pour l'année 2019.

*La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.*

### Délibération n° 40 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Fourniture d'eau en gros à Total Raffinage France – Approbation et autorisation de signer une convention avec la société Total Raffinage France

#### François Chéneau

La dernière convention de fourniture d'eau entre la Société Total Raffinage France et la CARENE avait été conclue le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Afin d'assurer une continuité de service en attendant la définition des futures conditions de fourniture et tarification d'eau en gros, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'une durée d'un an, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette nouvelle convention reprend les principaux termes de la convention de fourniture d'eau initiale conclue entre la Total Raffinage France et la CARENE.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la convention d'une durée d'un an avec Total Raffinage France pour la raffinerie de Donges.

#### Capucine Hauray (au nom du groupe Alternatives écologistes et sociales)

« Chers collègues, la réutilisation des eaux usées est un enjeu politique et socio-économique pour le développement futur des services futurs d'eau potable et d'assainissement à l'échelle mondiale. Elle présente l'avantage d'assurer une ressource alternative pour limiter les déficits en eau, mieux préserver les ressources naturelles et pallier les pénuries d'eau engendrées par le changement climatique. L'industrie est le deuxième plus grand consommateur d'eau, après l'agriculture, avec près de 25 % de la demande mondiale. Nous avons pu voir, lors de précédentes délibérations, que la consommation en eau augmentait de façon importante pour la raffinerie.



Le groupe "Alternatives écologistes et sociales" souhaite profiter de cette nouvelle convention et surtout, des négociations actuellement effectuées avec Total Raffinage France, pour qu'une étude de faisabilité soit réalisée afin de pouvoir utiliser l'eau des stations d'épuration de notre territoire pour le fonctionnement de la raffinerie. Travailler en ce sens permettrait de limiter l'impact de pollution et de diminuer les pressions effectuées sur les ressources en eau douce.

Je vous remercie. »

## Le Président

François Chéneau est invité à répondre à cette proposition.

### François Chéneau

S'agissant de l'idée de réutiliser les eaux de la station d'épuration est de Montoir pour des utilisations industrielles, un comité de pilotage s'est réuni il y a au moins déjà deux ans pour examiner cette question. Y participaient des représentants de l'État, des représentants des industriels ainsi que des représentants de la CARENE et de ses services. Une étude a déjà été menée pour la réutilisation de ces eaux sortant de la station d'épuration de Montoir. Il y avait deux problèmes. Le premier était un problème technique : on utilise un processus d'osmose inverse pour filtrer cette eau et cette eau « osmosée » est particulièrement corrosive, ce qui pose des problèmes pour la transférer de la station d'épuration jusqu'à la raffinerie de Donges. Les industriels concernés étaient Yara et la raffinerie. Le deuxième problème était d'ordre juridique : on ne savait pas si juridiquement, il était possible de vendre ce produit, qui est considéré comme un déchet. Le ministère de l'Écologie ne donnait pas de réponse claire à ce sujet. Il a été acté, avec les représentants de l'État, que ce projet ne pouvait être mené plus avant, parce que derrière l'obstacle technologique et l'obstacle juridique, il y avait un obstacle financier, à savoir le coût très important de cette unité, de l'ordre de plus de 10 M€. Il n'y avait pas de volonté des industriels de participer à la hauteur du coût de cet investissement. Un dernier paramètre, qui n'est pas anodin, est que si la CARENE ne vendait plus d'eau en gros aux industriels, le prix pour l'utilisateur en serait nettement augmenté. Cet élément, dans le budget des ménages, est certainement à prendre en considération, puisqu'il s'agit d'un budget annexe qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses et que le contribuable ne peut pas payer une partie de la somme à la place de l'utilisateur, dans la législation actuelle, qui en vigueur depuis très longtemps.

L'idée de réutiliser des eaux industrielles ou autres plutôt que l'eau des nappes phréatiques, pour les industriels, est une idée très ancienne. Elle a été évoquée à Donges en 1989, 1990. À l'époque, il était envisagé de prendre de l'eau dans les canaux pour la donner à la raffinerie, mais cela ne marche pas ainsi. Et l'on ne peut pas non plus pomper de l'eau dans la Loire, sauf à des coûts très prohibitifs, pour la réutiliser dans les unités de refroidissement, parce qu'il s'agit d'eau salée. Il n'y a donc pas de solution à court terme. Une étude a déjà été faite et a abouti à un constat. Il est possible de refaire des études, mais il faudrait que des éléments nouveaux sur le plan technologique, sur le plan financier et sur le plan juridique le justifient et justifient de nouvelles rencontres avec les partenaires, qui ont déjà acté l'absence de solution.

## Le Président

Ces débats existent de longue date. Cela ne signifie pas que l'on ne peut pas les reposer. Depuis la création de la CARENE, tous les ans, cette question revient dans les débats. L'impact sur la facture d'eau, pour le consommateur, est une augmentation de 50 %, en moyenne. Le sujet est là. Cela voudrait dire qu'il faudrait éventuellement compenser. Mais ce sont des choix politiques éventuels.

Un autre élément entre en ligne de compte. Lors d'une rencontre avec le directeur de la raffinerie en compagnie d'Antoine Bouvet, il y a quelques années, la question de la sécurisation de l'approvisionnement a été soulevée. C'est un élément déterminant pour permettre de refroidir la raffinerie, en termes de risques technologiques.

*La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°41 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Ventes d'eau en gros à partir des points de livraison de « Côtres » et de « Truchat Village » – Convention avec Cap Atlantique – Approbation et autorisation de signature**

**François Chéneau**

Le réseau de distribution de la CARENE exporte de l'eau vers le réseau de distribution de Cap Atlantique, pour un volume maximum cumulé de 359 000 m<sup>3</sup>, à partir de trois points de livraison différents, nommés : Côtres vers La Baule, Côtres Village et Truchat Village.

La vente est régie par une convention qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui prendra fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver cette convention de vente d'eau en gros à Cap Atlantique.

*La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 42 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Vente d'eau en gros, interconnexion départementale – Convention avec Cap Atlantique – Approbation et autorisation de signature**

**François Chéneau**

Les travaux de sécurisation en eau potable entre Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique se terminant fin 2018, la mise en service de ces nouveaux ouvrages requiert la passation d'une convention régissant les modalités de vente d'eau en gros de la CARENE vers Cap Atlantique.

Cap Atlantique s'y engage en particulier à acheter un volume minimum contractuel de 1 300 000 m<sup>3</sup>/an à la CARENE. Le prix de facturation du mètre cube vendu à la CARENE vers Cap Atlantique sera de 49,30 centimes d'euro, soit le prix de vente de Nantes Métropole à la CARENE majoré d'un montant de 7,761 centimes d'euro par mètre cube (valeur 2017), au titre du coût du transfert de l'eau depuis les installations de la CARENE, à Vigneux-de-Bretagne, jusqu'aux installations de Cap Atlantique, à Sandun.

La convention s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2038.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver cette convention de vente d'eau en gros avec Cap Atlantique.

*La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 43 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Achats d'eau en gros – Convention avec Cap Atlantique – Approbation et autorisation de signature**

**François Chéneau**

Il s'agit cette fois d'achat d'eau en gros à travers une convention avec Cap Atlantique. Le réseau de distribution de la CARENE importe de l'eau depuis le réseau de distribution de Cap Atlantique, pour un volume maximum cumulé de 750 000 m<sup>3</sup> à partir de quatre points de livraison différents, nommés : Mazy, avenue de Lyon, Rochalo et Les Fossés Blancs. Cet achat est réglé par une convention qui s'appliquera du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qui prendra fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver cette convention de fourniture d'eau par Cap Atlantique à la CARENE.

*La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 44 – Commission Grands services publics – Cycle de l'Eau – Offre de concours pour extension de réseau d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signer une convention**

**François Chéneau**

Le propriétaire de la parcelle cadastrée DO n° 711, chemin du Courtil Charnet, sur la commune de Saint-Nazaire, souhaite pouvoir bénéficier d'une extension des réseaux qui permettrait également de viabiliser la parcelle cadastrée DO n° 29 située en face de la parcelle cadastrée DO n° 711. À cette fin, il propose de financer une partie des réseaux, à hauteur de 29 859 € HT. Le coût global est estimé à 44 259 € HT.

Le Conseil communautaire est appelé à approuver cette convention de financement des extensions des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

*La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 45 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des professionnels dans les déchetteries – Conditions et tarifs 2019 – Approbation**

**François Chéneau**

Les professionnels en activité sur le territoire de la CARENE peuvent accéder aux déchetteries de la CARENE en respectant les conditions techniques et tarifaires suivantes : limite de hauteur, de véhicules utilitaires, de volume déposé et du nombre de passages autorisé par jour et par entreprise.

Un tarif est appliqué aux professionnels par passage et par type de véhicule.

Au regard de l'équilibre financier du service, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2019, une nouvelle fois.

*La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 46 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des déchets verts des professionnels à Cuneix – Approbation des tarifs 2019**

**François Chéneau**

Les professionnels peuvent déposer leurs déchets verts sur la plateforme de compostage des déchets verts de Cuneix contre facturation.

Au regard de l'équilibre financier du service, il est proposé, là encore, de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2019.

*La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 47 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Redevance spéciale des déchets ménagers – Approbation des tarifs 2019**

**François Chéneau**

La redevance spéciale permet de financer le service de collecte des déchets offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations. Elle s'applique aux établissements publics et aux entreprises bénéficiant du service public de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Pour l'année 2019, au regard de l'équilibre du budget annexe Gestion des déchets, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

*La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 48 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Utilisation de composteurs individuels par les particuliers – Approbation du montant de la participation financière 2019**

**François Chéneau**

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets et afin de contribuer à inciter à l'utilisation du compostage domestique sur son territoire, la CARENE ne prévoit pas d'augmentation des montants de participation financière des composteurs en 2019, pour la huitième année consécutive.

*La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 49 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Diverses prestations – Approbation des tarifs 2019**

**François Chéneau**

La direction de la gestion des déchets est amenée à effectuer des interventions pour le compte de tiers, soit pour répondre à des demandes particulières, soit pour faire respecter les règles de collecte des déchets ménagers.

Au regard de l'équilibre du budget annexe de la gestion des déchets, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et ce, malgré l'augmentation des prix à la consommation de 2,2 %.

*La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 50 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couéron – Approbation et autorisation de signature**

**François Chéneau**

Le 7 février 2017, le Conseil communautaire de la CARENE a approuvé la constitution d'un groupement d'autorités concédantes entre Nantes Métropole et la CARENE. Un avenant n° 1 à cette convention de groupement a été approuvé le 22 juin 2018, portant sur les conditions de financement du contrat de délégation de service public conclu avec la société Geval.

Il s'agit à présent de préciser les relations techniques et économiques entre les deux membres du groupement, c'est-à-dire la CARENE et Nantes Métropole. Tel est l'objet de l'avenant n° 2. L'organisation des instances du groupement est

précisée dans cet avenant. Elle souligne l'importance d'une expression représentative, solidaire et partagée face au concessionnaire, en l'occurrence, la société Geval. Les principes de transparence et de répartition objective des coûts tels qu'exprimés dans la convention sont traduits par la mise en place d'une compensation liée au choix de l'offre variante proposée par le concessionnaire moins favorable à la CARENE et d'une compensation liée à une qualité de geste de tri sensiblement meilleure aujourd'hui sur le territoire de la CARENE.

Le financement des investissements avait été précisé dans l'avenant n° 1. Il est complété au sujet de la répartition des subventions et certificats d'économies d'énergie touchés au titre des travaux réalisés. Il est rappelé que Nantes Métropole reste propriétaire des équipements tout au long de la concession et à son issue.

Les modalités de remboursement des nouveaux investissements par la CARENE à Nantes Métropole sont précisées. Ces remboursements se basant pour la plupart sur des tonnages qui ne seront consolidés qu'en année N + 1, des flux de régularisation seront nécessaires.

Le contrat de DSP prévoit la construction d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives. En attendant, les collectes sélectives des membres seront, pendant le temps des travaux, détournées vers d'autres exutoires. Les conditions financières de ces détournements sont décrites dans le contrat. Cependant, afin qu'à l'issue des détournements, chaque membre du groupement soit assuré d'avoir payé le même prix à la tonne détournée, une régularisation pourra avoir lieu. Ce flux est précisément décrit dans l'avenant n° 2 à la convention de groupement.

Des annexes accompagnent ce projet d'avenant.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'avenant n° 2 à la convention de groupement entre Nantes Métropole et la CARENE et à autoriser le Président ou son représentant à le signer et appliquer toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 51 – Commission Grands services publics – Loisirs aquatiques – Évolution de la tarification aqua bike et aquagym – Création de la carte horaire, tarif comités d'entreprise et groupes sur le Centre aquatique – Approbation**

**Jean-Jacques Lumeau**

Cette délibération vise à réajuster certains services et tarifs du Centre aquatique au vu des remarques formulées par les utilisateurs et de quelques couacs constatés pour l'aquagym et l'aqua-forme.

*La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 52 – Commission Grands services publics – Loisirs aquatiques – Centre aquatique de Saint-Nazaire et piscines de Donges et Saint-André-des-Eaux – Paiement des prestations – Acceptation des chèques vacances et coupons sport**

**Jean-Jacques Lumeau**

Il est proposé d'autoriser, pour le Centre aquatique et les piscines de Donges et de Saint-André-des-Eaux, le paiement par les chèques vacances.

**Le Président**

Le paiement par les chèques vacances et les coupons sport est l'adaptation après les périodes de rodage. C'est une réponse très simple et très pragmatique aux critiques qui étaient et qui sont ainsi palliées.

*La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 53 – Commission Grands services publics – Mission Handicap – Commission intercommunale pour l'accessibilité – Rapport annuel 2017**

**Jean-Jacques Lumeau**

Ce rapport a été présenté à la commission.

**Le Président**

Il s'agit d'un rapport qui revient tous les ans. Il est présenté régulièrement dans les collectivités locales.

**Claude Aufort**

La commission « accessibilité » de Trignac a étudié le rapport. Quelques noms ne sont pas à jour. Il y a surtout à Trignac un foyer qui s'appelle Les Amarres, qui accueille des déficients visuels, qui n'est pas assez impliqué dans la commission intercommunale pour l'accessibilité. Or il s'agit vraiment d'une spécificité. Ils souhaitent être associés à la commission, parce que leur type de handicap représente une particularité et qu'il est important de les écouter. Il est important que dans la commission d'accessibilité, les différents types de handicaps soient représentés.

**Lydie Mahé**

Un travail doit être engagé avec l'association par la chargée de mission pour les accompagner au sujet des différents travaux d'accessibilité à la gare et au centre-ville.

*Il est pris acte de la présentation du rapport.*

**Délibération n° 54 – Commission Grands services publics – Parcs de stationnement – Parking Météor – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les places non soumises à un contrat de concession de 25 années – Approbation**

**Jean-Jacques Lumeau**

Cette délibération est la seule à proposer une augmentation de tarifs. Mais cette augmentation est contractualisée d'après l'indice du coût de la construction. Elle est donc subie et non souhaitée. Elle porte le tarif des places au parking Météor à 815,78 € HT par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 55 – Commission Personnel – Personnel – Poste de directeur d'études au Pôle métropolitain – Approbation**

**Sylvie Cauchie**

Cette délibération porte sur le renouvellement du poste de directeur d'études au Pôle métropolitain, dont le terme intervient au 31 décembre 2018. Ce poste avait été créé le 8 décembre 2015. La procédure de recrutement a déjà été lancée afin d'éviter les vacances. Cette personne sera rattachée à la direction générale des services et sous la

responsabilité du directeur du Pôle métropolitain. Ses missions sont détaillées dans le corps de la délibération. Il s'agira d'un emploi contractuel pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Gauthier Bouchet (représentant du Rassemblement national à la CARENE)**

« Monsieur le Président, mes chers collègues, la désignation de ce nouveau directeur d'études au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire suscitera de ma part un vote négatif. Je reste convaincu que ce Pôle métropolitain, comme j'ai pu l'expliquer régulièrement depuis 2016, je crois, n'est pas utile à l'agglomération nazairienne, en plus de mal associer notre agglomération à la métropole nantaise, plutôt à notre détriment qu'à notre bénéfice. Et loin d'éviter la vacance de ce poste, notre Conseil communautaire gagnerait au contraire à susciter cette vacance.

Dans le cadre de cette nouvelle désignation, il conviendra également qu'il soit procédé à un bilan du travail accompli par le directeur d'études du Pôle dans l'exercice 2015-2018. De manière générale, c'est le Pôle métropolitain en tant que tel qui devrait, à terme, passer l'épreuve du bilan. C'est certainement une structure connue par moins de 1 %, selon moi, de la population de l'agglomération nazairienne et de l'agglomération nantaise. Bien que dotée de prérogatives croissantes et de financements publics, elle mériterait un bilan détaillé plus fourni que les quelques paragraphes informatifs qui ont pu nous être communiqués dans la délibération n° 10.

Il faut observer une augmentation régulière, même si minime, en réalité, des subventionnements publics au Pôle : de l'ordre de 1 M€ en 2018, soit environ 33 000 € de plus en un an. Et en creux, à la lecture des chiffres qui synthétisaient précédemment la participation au Pôle des différentes collectivités membres – je reviens à la délibération 10 –, il est par ailleurs établi que durant le mandat 2014-2020, le Pôle coûtera environ 939 000 € à la CARENE. Ce quasi-million issu de nos impôts aurait certainement pu être plus utile aux habitants des dix communes de notre agglomération.

Monsieur le Président, chers collègues, merci de votre attention. »

### **Claude Aufort**

Pour information, la commune de Trignac travaille avec le Pôle métropolitain sur un projet expérimental d'habitat et est concernée aussi par ce qui est fait le long du Brivet dans le cadre du projet de Rozé. Il existe des rapports sur certains points qui sont très concrets et qui font l'objet d'un travail avec le Pôle métropolitain.

### **Martin Arnout**

Un autre exemple peut être cité, qui concerne la Ville de Saint-Nazaire ainsi que celle de Pornichet. Il existe un projet nommé « Ambition maritime », qui est piloté par le Pôle métropolitain avec la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Pornichet, qui vise à interroger le territoire littoral pour le développer et le préserver à court et à long terme. C'est aussi ce à quoi sert le Pôle métropolitain.

*La délibération n° 55 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national ; 1 abstention : R. Belliot).*

### **Délibération n° 56 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chargé de mission « emploi – insertion » – Approbation**

### **Sylvie Cauchie**

Cette délibération porte sur le renouvellement d'un poste de chargé de mission « emploi – insertion » qui arrive à échéance en février 2019. Ce poste a été créé au 26 janvier 2016. La procédure de recrutement a été lancée. Cette personne sera sous la responsabilité du responsable du service « emploi, insertion et innovation sociale ». Ses missions sont détaillées dans le corps de la délibération. Il est proposé d'avoir recours à un agent contractuel. Le contrat couvrira une durée de trois ans.

*La délibération n° 56 est adoptée à la majorité (1 avis contraire : le représentant du Rassemblement national).*

**Délibération n° 57 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Politique foncière agricole – Nouvelle convention de surveillance, enquête et observatoire foncier avec la SAFER – Approbation et autorisation de signature**

**Alain Michelot**

La convention entre la SAFER et la CARENE prend fin. Sa durée de trois ans arrive à échéance. La SAFER, relancée, a adressé le projet de nouvelle convention pour 2019, 2020 et 2021. La convention adopte de nouvelles dispositions.

Premièrement, elle se fait avec la SAFER Pays-de-la-Loire et non plus la SAFER Maine Océan, à la suite du processus de régionalisation des SAFER.

Deuxièmement, la convention précise des modalités de réquisition du vendeur sur la totalité des ventes en cas de préemption partielle.

Troisièmement, la SAFER propose une nouvelle tarification. Tout d'abord, pour l'abonnement Vigifoncier, le tarif de 2018, 200 € par commune, soit 2 000 € HT, passerait à 3 456 € HT à partir de 2019, soit une augmentation de 72,8 %. Le calcul se fait maintenant selon la taille des EPCI. Les nombreuses créations de communes nouvelles en Maine-et-Loire ont entraîné une révision des modalités de paiement. Enfin, le tarif du forfait d'animation de la plateforme, de 5 600 € HT en 2018, passerait à 5 849 € HT à partir de 2019, soit une augmentation de 44,45 %. D'autres honoraires spécifiques subissent également des augmentations, mais ils ne concernent pas tous les dossiers. La SAFER augmente légèrement ses prestations et les coûts d'accès aux informations des DIA, mais l'efficacité des outils de veille foncière est de plus en plus intéressante et la politique agricole de la CARENE en tire un réel bénéfice.

Le nombre de DIA SAFER est en augmentation en raison de l'augmentation du nombre de mutations et par conséquent, de mutations dans le spectre de compétence de la SAFER. Avec davantage de zones A et N au PLUi, il y aura donc plus de dossiers.

Il est proposé de valider la nouvelle convention avec la SAFER pour les années 2019, 2020 et 2021, car ce partenariat et les outils de veille de l'action foncière sont essentiels pour la mise en œuvre de la politique agricole de la CARENE.

*La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 58 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence « aménagement de l'espace communautaire » – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Joachim – Modification simplifiée n°1 – Approbation**

**Alain Michelot**

Les délibérations 58 et 59 portent sur des modifications simplifiées de plans locaux d'urbanisme.

La délibération 58 concerne la commune de Saint-Joachim. La modification consiste à supprimer un emplacement réservé. La commune doit adapter son plan local d'urbanisme. La procédure de modification simplifiée du PLU a été retenue et une mise à disposition publique du dossier s'est déroulée du 23 octobre 2018 au 23 novembre 2018. La présente délibération a pour objet d'en faire le bilan et d'approuver le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint-Joachim. Aucune remarque du public ni aucune opposition n'est à relever à l'issue de cette procédure.

Le Conseil communautaire est ainsi invité à approuver cette modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Joachim.



*La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 59 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Compétence « aménagement de l'espace communautaire » – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Malo-de-Guersac – Modification n° 1 – Approbation**

**Alain Michelot**

La modification n° 1 du PLU de Saint-Malo-de-Guersac porte sur trois objets d'ordre réglementaire. Une enquête publique s'est déroulée du 12 septembre au 12 octobre 2018 inclus. Des remarques ont été formulées sur le registre et n'ont pas nécessité l'évolution du dossier. Par ailleurs, des précisions ont été apportées par le Conseil départemental. Le commissaire enquêteur, qui a remis son rapport et ses conclusions, a émis un avis favorable au projet de modification.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ce projet de modification.

*La délibération n° 59 est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 60 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Parc naturel régional de Brière (PNRB) – Contrat triennal 2019-2021 entre la CARENE et le Parc naturel régional de Brière – Approbation et autorisation de signature**

**Alain Michelot**

Le contrat triennal entre la CARENE et le Parc naturel régional de Brière trouve son fondement dans la charte du Parc 2014-2026, dont la CARENE est signataire, et s'inscrit dans la continuité du travail partenarial engagé aux côtés du Parc en 2017 pour la révision de ses statuts. Les principaux membres et financeurs du syndicat mixte s'étaient alors engagés à la signature de contrats triennaux permettant, au-delà de la participation statutaire, d'apporter une aide complémentaire pour la mise en œuvre du programme d'actions du Parc. La CARENE souhaite s'inscrire pleinement dans cette dynamique en offrant au Parc naturel régional de Brière une visibilité financière pluriannuelle.

Ainsi, au-delà de la participation statutaire au fonctionnement, il est proposé que l'aide de la CARENE soit attribuée pour la mise en œuvre du programme d'actions du Parc contribuant aux politiques publiques portées par la CARENE.

La présente délibération a pour objet de valider le programme partenarial entre la CARENE et le Parc pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021, dans le cadre duquel il est proposé que la CARENE apporte 180 000 € au total pour financer des actions s'inscrivant dans des axes d'intervention partagés, à savoir :

la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques ;

la promotion d'un tourisme durable et d'une médiation au territoire ;

le développement des circuits alimentaires de proximité ;

la préservation et la valorisation du patrimoine de chaumières et de sa filière économique ;

l'engagement d'une démarche prospective sur l'avenir du Parc.

Ce partenariat très opérationnel avec le Parc de Brière engage une nouvelle étape dans la mise en œuvre effective du projet du Parc sur le territoire.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette convention de partenariat pour trois ans avec le PNRB.

**Éric Provost**

« Je ne peux pas voter cette délibération, mais je souhaite dire quelques mots.

Il serait intéressant que le Parc, comme les autres structures partenaires, vienne tous les ans présenter un petit rapport d'activité et tirer quelques perspectives sur ses projets.

Il y a quelques mois, les élus de la CARENE ont soutenu ma candidature à la présidence du Parc. Nous souhaitons assumer nos responsabilités sur l'avenir de ce Parc et sur le projet de territoire qu'il porte. Aujourd'hui, ces responsabilités, nous les assumons au quotidien, dans la gestion du syndicat mixte et dans la conduite de projets tels que ceux qu'a énumérés Alain Michelot. Je remercie à ce propos les maires de la CARENE et les élus qui sont à la fois présents au Bureau, mais qui sont aussi très impliqués dans un certain nombre de projets que nous conduisons sur des projets comme la filière "chaume", la question de la jussie et la préservation de la biodiversité.

Ces responsabilités, nous les assumons aussi financièrement, comme le traduit ce contrat d'objectifs. Certes, tous les niveaux de collectivité, Région, Département, EPCI, communes, ont répondu favorablement pour s'engager dans ces contrats triennaux, au-delà des sollicitations financières statutaires du Parc. Mais, je dois le souligner, l'effort de la CARENE et de ses communes est particulièrement soutenu. Cet effort est à la hauteur des enjeux. Le territoire de la Brière est un réservoir d'eau et de biodiversité extraordinaire, un poumon vert pour nos habitants, mais aussi pour de nombreuses espèces, qui y trouvent repos et refuge. C'est aussi, et je crois qu'on l'oublie trop souvent, un superbe puits à carbone, qui représente, je crois, deux à quatre fois – les scientifiques sont un peu divisés sur la question – ce que peut absorber un espace naturel habituel. Il y a donc un très gros enjeu, sur le plan de l'environnement, pour ce Parc. Mais c'est aussi un territoire de filières économiques, qui vont des artisans d'art aux filières agricoles qui viennent soutenir notre projet alimentaire et agricole.

Je souhaitais donc remercier l'ensemble des élus pour leur implication et surtout, faire en sorte que la CARENE puisse continuer ces responsabilités que j'évoquais en début d'intervention. »

## Le Président

La proposition d'inviter le Parc à venir présenter un rapport d'activité au premier trimestre, par exemple, au cours d'un conseil, permettrait d'avoir cette présentation en amont, avec un temps de débat. C'est une bonne proposition.

Par ailleurs, la presse n'est pas là, mais ce propos mérite d'être entendu par l'ensemble des lectrices et des lecteurs.

Il serait donc intéressant d'inscrire ce sujet en début d'année, parce que les propos tenus sont sincères. Compte tenu des débats qui ont eu lieu sur ce sujet au cours de mandats précédents, il faut mesurer d'où l'on vient, les efforts qui ont été faits et la prise de responsabilité collective des élus, également au regard du climat. Le sujet est complexe et nécessite un pilotage politique et une vigilance de tous les instants, ce qui n'est pas toujours facile. Ce sera aussi l'occasion de remercier les équipes du Parc et Éric Provost sur l'action qui est menée.

Antoine Bouvet est invité à intégrer ce point à l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> trimestre.

*La délibération n° 60 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national).  
Éric Provost ne participe pas au vote.*

## Délibération n° 61 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire – Modification des représentants de la CARENE – Approbation

### Éric Provost

Cette délibération est importante, parce que la CLE est l'instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE et qu'une phase de révision du SAGE est amorcée. Le diagnostic a déjà commencé, mais l'année 2019 sera une année très intense pour réviser le SAGE et remettre en ordre de marche l'ensemble du règlement qui régit aujourd'hui la ressource en eau.

Jusqu'à présent, siégeaient à la Commission locale de l'eau David Samzun, Président, et Éric Provost. Dans ce contexte de révision du SAGE, il est important de renforcer les expertises croisées en matière de grand cycle de l'eau, dont s'occupe Éric Provost, et en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, dont s'occupe François Chéneau, qui l'a démontré par un certain nombre d'interventions sur la question de l'eau. Il est donc proposé de désigner deux représentants qui sont très au fait de ces dossiers, de croiser les expertises et surtout, dans l'année à venir, d'être très présents sur des enjeux extrêmement lourds pour la CARENE à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau ou de la gestion de la ressource en eau.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de désigner Éric Provost et François Chéneau, ce dernier en remplacement du Président.

*La délibération n° 61 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national).*

**Délibération n° 62 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Syndicat Loire aval « SYLOA » – Modification du représentant suppléant de la CARENE au Comité syndical – Approbation**

**Éric Provost**

Dans le même esprit que celui de la précédente délibération, la représentation au SYLOA est assurée par Éric Provost et Pierre Thoméré. Sachant que le SYLOA est la structure qui porte la révision du SAGE, il est proposé de renforcer les expertises et les implications de la CARENE à travers les élus qui sont directement concernés par ces sujets au sein du SYLOA.

Il est donc proposé au Conseil communautaire qu'Éric Provost conserve la délégation titulaire et que François Chéneau vienne en suppléant.

Il convient de remercier Pierre Thoméré, qui a bien contribué, ces dernières semaines, à assurer la représentation de la CARENE dans cette instance.

*La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national).*

**Délibération n° 63 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Urbanisme intercommunal – Secteur de la route de la Côte d'amour, Océanis et secteur de l'avenue de Saint-Nazaire – Territoire de la Ville de Saint-Nazaire – Instauration d'un périmètre de prise en considération – Approbation**

**Alain Michelot**

La CARENE s'est engagée, en partenariat avec le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et les communes de Saint-Nazaire et de Pornichet, dans une réflexion stratégique sur la façade littorale. Le périmètre s'étend de l'embouchure de la Loire à Pornichet Sainte-Marguerite. Dans ce cadre, la route de la Côte d'amour et l'avenue de Saint-Nazaire sont identifiées comme des secteurs ayant des effets de levier pour les projets transversaux. Ces voies jouent un rôle clé dans l'épaisseur de la façade.

Dans l'attente des conclusions des études, de la mise en œuvre d'outils de projet et/ou des outils réglementaires nécessaires à la réussite des objectifs urbains décrits dans la délibération, il est proposé d'établir un périmètre de prise en considération par lequel faculté est donnée au Maire de Saint-Nazaire de surseoir à statuer sur toute demande de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement. Il s'agit de garantir, sur la durée de validité du périmètre, le respect des orientations paysagères, urbaines, architecturales, programmatiques issues des études engagées.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le périmètre de prise en considération tel que défini annexé à la délibération.

*La délibération n° 63 est adoptée à l'unanimité (1 abstention : le représentant du Rassemblement national).*

**Le Président**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*